



Assemblée générale

Cinquante-huitième session

40^e séance plénière

Mercredi 22 octobre 2003, à 10 heures
New York

Documents officiels

Président : M. Hunte (Sainte-Lucie)

*En l'absence du Président, M Van den Berg
(Pays-Bas), Vice-Président, assume la présidence.*

La séance est ouverte à 10 h 10.

Point 41 de l'ordre du jour (suite)

Suite à donner aux textes issus de la session extraordinaire consacrée aux enfants

Rapport du Secrétaire général (A/58/333)

Mme Kang Kyung-wha (République de Corée)
(parle en anglais): Ma délégation se félicite de l'occasion qui lui est donnée de dresser le bilan de la suite donnée aux textes issus de la session extraordinaire consacrée aux enfants, qui s'est déroulée du 8 au 10 mai derniers. Aucune question ne présente un intérêt plus grand pour le bien-être présent et futur de notre monde que celle des enfants. En effet, « Un monde digne des enfants » – ainsi est appelé le texte issu de la session extraordinaire – serait un monde idéal pour tous. Les progrès enregistrés dans la réalisation des grands objectifs définis dans le document seront une contribution importante pour atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement. La République de Corée est déterminée à pleinement réaliser ces objectifs.

En République de Corée, la session extraordinaire et ses travaux préparatoires ont servi à consolider la réorientation des politiques élaborées en faveur des enfants. L'accent était naguère placé sur l'appui aux

enfants dans le besoin. Toutefois, la révision de notre loi sur la protection de l'enfance a marqué un tournant dans la protection des droits des enfants en général. Ce changement a été institutionnalisé avec l'élaboration du Plan global de protection de l'enfance et d'éducation des enfants publié le 5 mai 2002 – Journée de l'enfance – à la veille de la session extraordinaire.

Le Plan global intègre les éléments les plus pertinents de « Un monde digne des enfants » pour les domaines requérant des améliorations en République de Corée, et s'articule de façon à exploiter le plus efficacement possible les succès obtenus à ce jour. Le plan couvre 48 mesures dans cinq domaines : amélioration des droits de l'enfant, amélioration de la santé et du bien-être des enfants, protection des enfants contre la mauvaise influence de leur entourage, et appui à une éducation saine des enfants. Afin de superviser la mise en oeuvre du plan, le Comité pour la protection de l'enfance et l'éducation des enfants, composé de 13 fonctionnaires du niveau de vice-ministres des ministères et bureaux compétents, a été constitué afin de concevoir des programmes annuels pour mettre en oeuvre le plan et procéder à des examens réguliers des résultats obtenus.

Parmi les 48 mesures, il est à noter en particulier pour ses implications intersectorielles quant à l'élaboration des politiques futures, la définition d'un indice des droits des enfants. Comme l'a réclamé « Un monde digne des enfants » et souligné le Consensus de Bali – le texte issu de la sixième Consultation

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau C-154A. Les rectifications seront publiées après la clôture de la session dans un rectificatif récapitulatif.



ministérielle de l'Asie de l'Est et du Pacifique sur les enfants, des données pertinentes sont cruciales pour l'élaboration de politiques efficaces. Mon gouvernement a donc chargé l'Institut coréen de la santé et des affaires sociales de définir un indice des droits des enfants. Le système actuel de collecte des données manque d'uniformité dans sa catégorisation des groupes d'âge pour les enfants et était donc inadéquat pour couvrir tous les enfants et tous les domaines au titre de la Convention relative aux droits de l'enfant. Le nouvel indice devrait aboutir à des améliorations substantielles de la collecte des données relative aux enfants. Il servira de base à un livre blanc sur les droits de l'enfant qui devrait être publié tous les cinq ans, à partir de 2005.

Parmi les quatre grands domaines d'action définis dans « Un monde digne des enfants », je souhaite mettre l'accent sur l'éducation reconnue dans le Consensus de Bali comme un impératif primordial pour satisfaire aux engagements pris en faveur des enfants.

L'éducation a toujours été prioritaire en République de Corée et les citoyens instruits ont été le moteur du développement économique et de la croissance démocratique du pays. Les possibilités offertes aux enfants sont vastes et continuent de se multiplier. À l'heure actuelle, les garçons et les filles ont de manière égale le droit de suivre neuf années d'enseignement obligatoire. La plupart des enfants fréquentent une école secondaire. On ne relève qu'une faible disparité entre les sexes dans l'enseignement primaire et secondaire. En 2001, 67,6 % des filles et 73,1 % des garçons sont entrés à l'université munis d'un diplôme de l'enseignement secondaire.

Les efforts du Gouvernement se portent actuellement sur l'égalité entre les sexes et sur l'élimination des stéréotypes sexistes dans les programmes d'enseignement. Les programmes scolaires du primaire et du secondaire veillent à respecter l'égalité entre les sexes. Des programmes de formation pour les enseignants, fondés sur l'égalité des sexes, ont également été renforcés. La République de Corée est pleinement déterminée à encourager l'égalité des sexes dans l'enseignement et par l'enseignement et poursuivra ses efforts à cet égard.

En outre, nous sommes d'avis que l'émancipation des femmes est cruciale pour la promotion des droits et du bien-être des enfants. Des mesures visant à donner aux femmes des moyens d'agir, telles qu'une meilleure

protection de la maternité et la création de garderies en dehors du foyer ont une incidence directe sur l'épanouissement des enfants. Le Ministère de l'égalité des sexes créé en 2001 travaille donc en étroite collaboration avec le Ministère de la santé publique et du bien-être et les autres bureaux compétents dans la conception de politiques particulièrement avantageuses pour les femmes et les enfants.

L'amélioration du secteur de l'éducation vise également les enfants handicapés. Les mesures prises dans ce domaine constituent une composante importante du programme national pour la promotion du bien-être des handicapés mis sur pied en 1998. À l'heure actuelle, la deuxième phase du programme pour la période 2003-2007, comprend des mesures visant à assurer une éducation de qualité pour les enfants handicapés, adaptée à l'ère de l'information fondée sur le savoir; à multiplier les écoles modèles en faveur d'une éducation intégrée; à améliorer les centres de soutien aux enfants handicapés, et à fournir des manuels scolaires adaptés aux besoins des enfants malvoyants.

Tout en encourageant les objectifs de « Un monde digne des enfants », la République de Corée a participé activement aux initiatives régionales et mondiales en faveur des enfants. L'action en faveur de la protection de l'enfance et l'initiative visant à lutter contre la traite des femmes et des enfants, organisées par la Réunion Asie-Europe ne sont que quelques-uns des forums au sein desquels nous avons récemment partagé nos données d'expériences et nos politiques avec d'autres sur des questions en suspens relatives aux enfants.

Les programmes d'aide publique au développement de la République de Corée ont également incorporé des projets en faveur des enfants dans les régions de l'Asie de l'Est et du Pacifique, notamment la construction d'écoles primaires et d'hôpitaux, la promotion de projets de santé infantile et l'envoi de médecins spécialistes en pédiatrie et en obstétrique. Nous espérons que ces efforts contribueront à la promotion du bien-être des enfants et à la réalisation des objectifs énoncés dans « Un monde digne des enfants » dans la région.

Enfin, la République de Corée appuie pleinement les efforts déployés par l'ONU au nom des enfants. Nous saluons en particulier la détermination de l'UNICEF d'aider les enfants les plus vulnérables et déshérités dans le monde, en collaboration avec

d'autres organes des Nations Unies. Nous avons appuyé, tant financièrement qu'en nature, ses activités en la matière. L'aboutissement de la session extraordinaire était dû dans une très large mesure à l'UNICEF qui a fourni les services de secrétariat. De même, pour réussir, le Programme « Un monde digne des enfants » exige sa participation constante et active aux activités de plaidoyer, d'intervention humanitaire et d'aide au développement au nom des enfants. En collaboration avec les autres organismes des Nations Unies ainsi qu'en complément et à l'appui des efforts des États membres, cet engagement constituerait la pierre angulaire d'un monde digne des enfants.

M. Buffa (Paraguay) (*parle en espagnol*) : Ma délégation s'associe à la déclaration faite par la délégation du Pérou au nom des pays du Groupe de Rio.

Le Gouvernement de la République du Paraguay attache une importance prioritaire à la promotion et à la protection des droits fondamentaux des enfants et adolescents des deux sexes, et en particulier en liaison avec l'ensemble des objectifs définis lors de la session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée aux enfants, qui s'est tenue en mai 2002. Le document issu de cette session, qui s'intitule « Un monde digne des enfants » (résolution S-27/2, annexe), a réaffirmé l'engagement de la communauté internationale d'exécuter les programmes et les tâches décidés lors du Sommet mondial pour les enfants de 1990 et qui devraient encore l'être.

Je tiens à rappeler que cette session extraordinaire a marqué la première occasion où les délégations comprenaient des enfants et adolescents en tant que membres officiels, et plus de 400 d'entre eux, venus de plus de 150 pays, ont pris part aux débats. Les objectifs et buts énoncés spécifiquement dans quatre domaines d'action prioritaire – à savoir, la promotion d'une existence plus saine; l'offre d'une éducation de qualité; la protection des enfants contre la maltraitance, l'exploitation et la violence; et la lutte contre le VIH/sida – visent à renforcer l'engagement des pays de réaliser les Objectifs du Millénaire pour le développement d'ici à 2015, en donnant une nouvelle impulsion et en définissant des buts intermédiaires essentiels et concrets, avec 2010 pour date limite.

Nous devons aussi chercher à intégrer les objectifs internationaux dans les programmes et politiques définis par les gouvernements au niveau

national. À cette fin, nous avons décidé de formuler ou de renforcer, avant la fin de 2003, nos plans d'action nationaux et régionaux pour l'enfance, avec la participation de la société civile, y compris des organisations non gouvernementales, ainsi que des enfants et adolescents des deux sexes, dont les opinions doivent être prises en compte sur toutes les questions qui les concernent.

Dans ce contexte, j'aimerais saisir cette occasion pour annoncer que le Paraguay a conçu et récemment approuvé son Plan national pour l'enfance et l'adolescence. Ce plan quinquennal couvre la période 2003-2008 et s'accorde avec la Politique nationale sur l'enfance et l'adolescence qui porte sur la période 2003-2013 et vise des objectifs plus larges et à plus long terme, qui visent au développement complet et authentique du plus important segment de la société, qui représente quelque 47 % de la population du Paraguay.

Depuis le Sommet mondial pour les enfants, d'importants progrès ont été réalisés au Paraguay en ce qui concerne le dispositif de protection et de promotion des droits des enfants et adolescents. À cet égard, le code de l'enfance et de l'adolescence constitue le principal cadre réglementaire de protection des droits de l'enfant. Il impose une doctrine de protection globale et incorpore le principe de l'intérêt supérieur de l'enfant, ce qui est conforme aux dispositions de la Convention relative aux droits de l'enfant.

De même, le Paraguay a ratifié les principaux instruments des systèmes interaméricain et mondial de protection et de promotion des droits de l'enfant, y compris très récemment le Second protocole facultatif à la Convention relative aux droits de l'enfant, concernant la vente d'enfants, la prostitution des enfants et la pornographie impliquant des enfants. De plus, le Secrétariat national pour l'enfance et l'adolescence appuie la mise en oeuvre des mesures qui permettront une rapide ratification de la Convention 138 de l'Organisation internationale du travail sur l'âge minimum d'accès à l'emploi ou au travail, qui a déjà été approuvée par le Congrès et dont la Chambre des Députés est actuellement saisie.

Dans ce domaine, des signes prometteurs apparaissent au Paraguay. D'un côté, la décentralisation des efforts et mécanismes destinés à protéger et promouvoir le développement de tous les enfants et adolescents a dépassé la phase

expérimentale; ils sont maintenant financés et évalués en permanence. Les structures décentralisées sont des conseils municipaux de l'enfance, qui ont pour objectif de protéger l'intérêt supérieur de l'enfant et d'appliquer les politiques officielles au niveau des collectivités locales sur tout le territoire national, en liaison avec les organismes décentralisés de l'État, les organisations de la société civile, ainsi que les associations d'enfants et d'adolescents au sein de chaque communauté. Un exemple concret de l'action de ces conseils est leur engagement de concrétiser le programme prévoyant de fournir un verre de lait par jour à chaque enfant qui suit l'école primaire. L'administration centrale a redonné une impulsion à ce programme, qui touche un nombre d'enfants évalué à 300 000.

Il reste toutefois beaucoup à faire. À cet égard, nous ne pouvons taire notre grande inquiétude face au nombre d'enfants et d'adolescents vivant dans les rues en situation d'urgence, sans accès à un minimum d'éducation et vulnérables à toutes sortes de sévices et d'excès. Nous sommes aussi préoccupés par les taux élevés d'abandon scolaire dus à un accès prématuré à l'emploi et aux grossesses de jeunes filles d'âge scolaire.

Dans le domaine de l'éducation, j'aimerais réaffirmer le ferme engagement du Paraguay en faveur d'une plus ample réforme du système éducatif. Celle-ci vise non seulement à concevoir la formation globale des enfants et adolescents des deux sexes en fonction des exigences et défis de la vie contemporaine, mais cherche aussi à optimiser les maigres ressources du système éducatif. C'est pourquoi le Gouvernement paraguayen, en sachant que l'éducation et la formation globale des enfants et adolescents sont essentielles pour le développement et pour une vraie dignité humaine, compte accroître le capital social du pays au moyen de stratégies novatrices, qui brisent le cercle vicieux de la pauvreté.

M. Chaimongkol (Thaïlande) (*parle en anglais*) : Ma délégation souhaite remercier le Secrétaire général pour son rapport sur la suite à donner aux textes issus de la session extraordinaire consacrée aux enfants (A/58/333), qui s'est tenue au mois de mai 2002. Nous sommes heureux d'apprendre qu'après un an un bon début a été donné à l'application du Plan d'action contenu dans le document adopté à la fin de la session extraordinaire, et intitulé « Un monde digne des enfants » (résolution S-27/2, annexe). La Thaïlande

réaffirme sa détermination de viser les quatre objectifs définis dans le Plan d'action, à savoir : la promotion d'une existence plus saine; l'offre d'une éducation de qualité; la protection des enfants contre la maltraitance, l'exploitation et la violence; et la lutte contre le VIH/sida.

La Thaïlande accorde une haute priorité à la protection des enfants contre la maltraitance, l'exploitation et la violence. Le Gouvernement thaï a pris des mesures énergiques pour prévenir et éliminer toute forme d'exploitation des enfants, particulièrement le trafic d'enfants. La Thaïlande a renforcé son cadre législatif et s'est dotée d'une politique nationale, assortie d'un plan d'action, pour la lutte contre les trafics de femmes et d'enfants. Cette lutte prend la forme d'une approche intégrée et globale, qui s'attaque particulièrement aux causes fondamentales du problème. De plus, une attention particulière a été portée à l'éducation des filles. L'éducation, tant structurée que non structurée, et la formation professionnelle ont été assurées aux filles dans le but de les faire accéder à l'autonomie.

Il convient de noter qu'un solide esprit de partenariat entre les secteurs gouvernemental et non gouvernemental, notamment le secteur privé, les organisations non gouvernementales et la société civile, a été forgé pour garantir que tout est mis en oeuvre en faveur de la promotion et de la protection des enfants en Thaïlande.

Puisqu'une coopération à l'échelle internationale est indispensable pour prévenir et éliminer la traite des enfants, la Thaïlande travaille en liaison étroite avec le système des Nations Unies et les gouvernements des pays du Bassin du Mékong, à savoir le Cambodge, la Chine, la République démocratique populaire lao et le Myanmar, au renforcement de la coopération dans la lutte contre la traite des femmes et des enfants dans la région. Au niveau bilatéral, la Thaïlande a, en mai 2003, également conclu un accord avec le Cambodge relatif à l'élimination de la traite des femmes et des enfants et à l'assistance à apporter aux victimes.

Comme il l'est indiqué dans le rapport du Représentant spécial du Secrétaire général pour les enfants et les conflits armés, la Thaïlande est fière de contribuer au règlement des conflits en se faisant l'hôte des pourparlers de paix entre les parties belligérantes. Nous sommes particulièrement satisfaits que les récentes négociations de paix qui se sont tenues en

Thaïlande aient été l'occasion de réaffirmer les engagements pris par les parties concernées de ne pas envoyer d'enfants de moins de 18 ans au combat et de ne pas recruter ceux de moins de 17 ans.

Ma délégation souligne l'importance de l'universalité de la Convention relative aux droits de l'enfant, qui compte désormais 192 États parties. Nous nous félicitons également du nombre croissant de pays ayant accédé à cette Convention et à ses protocoles facultatifs. Partie à la Convention depuis 1992, la Thaïlande se réjouit de l'augmentation de la composition du Comité sur les droits de l'enfant, qui sera ainsi mieux à même de s'acquitter plus efficacement de son mandat.

Sur ce point, ma délégation partage les préoccupations que suscitent l'augmentation de la charge de travail du Comité et le retard qu'il a accumulé, deux problèmes qui entravent sa capacité à traiter efficacement des questions d'intérêt mondial relatives aux enfants. Nous voudrions par conséquent appuyer les efforts que déploie le Comité pour améliorer ses méthodes de travail et sa gestion de manière à mieux surmonter les difficultés auxquelles il est confronté. N'oublions pas que l'efficacité du Comité est vitale si l'on veut parvenir à un « monde digne des enfants ».

M. Dhakal (Népal) (*parle en anglais*) : Tout d'abord, je voudrais m'associer aux orateurs précédents et transmettre au Secrétaire général les sincères remerciements de ma délégation pour son rapport complet sur la suite à donner aux textes issus de la session extraordinaire consacrée aux enfants (A/58/333).

Ma délégation voudrait également remercier le Représentant spécial du Secrétaire général pour les enfants et les conflits armés de son rapport analytique sur la protection des enfants touchés par les conflits armés (A/58/328).

L'humanité est à la recherche perpétuelle de la paix, de la prospérité et de la justice pour tous. Les enfants doivent être au centre de cette quête, puisqu'ils représentent l'avenir de nos sociétés. Si l'on veut qu'ils deviennent des citoyens éduqués, en bonne santé et productifs, ils doivent avoir droit à une bonne éducation, à des soins de santé appropriés et à un environnement économique et social satisfaisant.

Aujourd'hui des millions d'enfants sont victimes de la pauvreté, de l'analphabétisme, de la maladie et des conflits armés partout dans le monde. Onze millions d'enfants continuent de mourir chaque année, principalement suite à des maladies que l'on sait prévenir et guérir. La pandémie du VIH/sida a aussi frappé des millions d'enfants innocents. Des atrocités et des brutalités continuent d'être commises, au même rythme, contre les enfants dans les zones de conflit.

Cette situation doit absolument changer. Nous avons mis au point un plan d'action détaillé à l'échelle mondiale. La Convention relative aux droits de l'enfant énonce les grands principes de l'instauration d'un environnement plus propice aux enfants. Les Objectifs du Millénaire pour le développement et la Déclaration pour « Un monde digne des enfants » préconisent les mesures à prendre pour faire de notre monde, un monde digne des enfants, rapidement et avec leur participation. Le Consensus de Monterrey et le Plan de mise en oeuvre de Johannesburg réaffirment tous ces objectifs ainsi que d'autres encore.

Nous devons unir nos ressources et nos énergies pour appliquer ces principes et ainsi protéger les droits des enfants et améliorer leur statut social. La nature pluridisciplinaire des problèmes relatifs aux enfants exige que nous déployions des efforts cohérents et concertés aux niveaux national, régional et international. Le Népal se félicite, à cet égard, des efforts entrepris par l'ONU pour élaborer un programme d'action commun et pour garantir la cohérence et la coopération nécessaires.

La tâche qui nous attend est gigantesque. Les objectifs visant à réduire la pauvreté de moitié et à dispenser une éducation primaire à tous les enfants d'ici à 2015, ainsi que les autres objectifs mondiaux concertés, sont tout à fait nobles, appropriés et pour tout dire ambitieux. Mais continuer comme à l'habitude ne nous mènera pas à notre but. Nous devons faire preuve de davantage de détermination pour accomplir notre tâche et redoubler d'efforts pour atteindre ces objectifs.

Le Népal est pleinement déterminé à protéger les droits des enfants et à promouvoir leur développement. Nous sommes devenus partie à un certain nombre d'instruments internationaux et régionaux relatifs aux droits de l'homme, notamment la Convention relative aux droits de l'enfant et la Convention No 138 de l'Organisation internationale du travail (OIT) sur l'âge

minimum et la Convention No 182 sur les pires formes de travail des enfants. Le Népal a également signé les deux Protocoles à la Convention relative aux droits de l'enfant. Nous avons de plus soumis nos deuxième et troisième rapports périodiques combinés, ainsi que le stipule la Convention.

Afin que cette détermination se traduise par une amélioration de la condition des enfants, le Népal a pris un certain nombre de mesures législatives, politiques et administratives. La Constitution du Royaume du Népal de 1990 garantit la protection des droits et des intérêts des enfants et interdit la traite des êtres humains, l'esclavage, la servitude et le travail forcé.

La Loi sur les enfants de 1992 énumère clairement tous les droits des enfants, conformément à la Convention sur les droits de l'enfant, et prévoit des gardes-fous pour protéger ces droits. La Loi de 1999 sur l'interdiction et le contrôle du travail des enfants interdit d'employer des enfants de moins de 16 ans. En outre, plusieurs dispositions du Code civil protègent les intérêts des enfants.

Un plan d'action stratégique a été élaboré pour intervenir dans sept domaines clefs, notamment le travail servile des enfants; les enfants mendiants; les enfants porteurs; les enfants employés comme domestiques; les enfants qui travaillent dans les mines; ceux qui travaillent dans les fabriques de tapis; ainsi que les questions de la traite des fillettes, de l'exploitation sexuelle et de l'exploitation du travail. Une attention spéciale est accordée à la promotion d'une vie saine, à la fourniture d'une éducation de qualité, à la protection contre la maltraitance, l'exploitation et la violence, et à la lutte contre le VIH/sida.

Un plan directeur a été préparé afin d'éliminer les pires formes de travail des enfants d'ici à 2007 et toutes les formes de travail des enfants d'ici à 2010. L'objectif dominant de l'actuel dixième plan quinquennal est de réduire la pauvreté en agissant dans les secteurs de l'éducation, de la santé, de l'assainissement, et du développement rural. Ce plan vise à faire passer le taux d'alphabétisation à 63 % et à accroître sensiblement le taux de scolarisation. L'enseignement primaire gratuit pour tous, la gratuité des livres scolaires de ce niveau pour les fillettes et des bourses d'étude pour les enfants Dalit et les enfants handicapés sont parmi les points clefs de la stratégie

que nous appliquons dans le secteur de l'éducation depuis un certain temps.

Un service de santé intégré délivrant des soins de santé primaires, des services de planification de la famille et de vaccination a été mis en place dans notre pays depuis quelque temps déjà. Plus de 90 % des enfants de notre pays ont été vaccinés. L'accent a été placé sur la fourniture d'eau potable et d'installations d'assainissement. Ces programmes s'inscrivent dans l'action que nous menons pour réduire la pauvreté et améliorer le sort des enfants en général. Dans le cadre de notre stratégie globale, nous avons également mis en oeuvre un plan d'action national intégré en faveur des enfants, avec le concours de l'UNICEF et d'autres organismes des Nations Unies.

Pour mettre en oeuvre ces programmes, le Népal a créé un Ministère de la condition féminine, de l'enfant et du bien-être social ainsi que d'autres structures institutionnelles utiles : une Commission des droits de l'homme, une Commission de la femme et des juridictions pour mineurs dans les tribunaux de district. Des bureaux de l'enfance ont été mis en place dans les 75 districts du pays, sous la supervision d'un bureau centralisateur. Ils ont pour mission de promouvoir les droits de l'enfant et de mobiliser les communautés locales et les ressources nécessaires pour régler les problèmes des enfants au niveau des districts.

Le Gouvernement de Sa Majesté travaille en étroite collaboration avec tous les acteurs nationaux et étrangers aux fins de l'exécution de différents programmes de développement en faveur des enfants. Il s'efforce de faire participer pleinement les organisations non gouvernementales et le secteur privé à ces activités.

Au niveau régional, nous avons signé la Convention de l'Association sud-asiatique de coopération régionale (ASACR) sur la prévention et l'élimination de la traite des femmes et des enfants aux fins de la prostitution ainsi que la Convention de l'ASACR relative au dispositif régional de promotion du bien-être de l'enfant en Asie du Sud, lors du onzième Sommet de l'Association sud-asiatique de coopération régionale, qui s'est tenu à Katmandou en janvier 2002. Ces conventions viennent compléter les efforts déployés aux niveaux mondial et national pour bâtir un monde digne des enfants.

Malgré ces efforts, la pauvreté continue de sévir et de toucher les enfants au Népal. L'insurrection

maoïste a aggravé la situation. Les maoïstes empêchent le bon déroulement des activités de développement, pourtant nécessaires, en détruisant l'infrastructure et en recrutant des enfants pour en faire des soldats. Le Népal, qui fait partie des pays les moins avancés, a besoin de la paix pour mettre en oeuvre les programmes et autres activités visant à protéger les droits des enfants et à favoriser le développement. Le Gouvernement s'efforce de résoudre le problème maoïste par la voie du dialogue, tout en prenant les mesures nécessaires pour protéger les personnes et les biens contre la brutalité maoïste et pour préserver les libertés face aux insurgés désireux de détruire la démocratie.

Le Népal a besoin que ses partenaires de développement accroissent leur coopération financière et technique afin de mettre en oeuvre des mesures et programmes et d'améliorer le sort des enfants. Leur concours est également indispensable pour mener, dans les régions sous influence maoïste, des projets à impact rapide visant à fournir des services de base à la population. Selon un récent rapport, qui a été présenté lors de la réunion commune des Conseils d'administration de l'UNICEF et du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), nos ressources et l'aide extérieure actuelle sont bien trop insuffisantes pour atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement.

Je ferai observer pour terminer qu'en tant que parents et aînés, nous sommes tenus de fournir aux enfants les produits de base nécessaires à la vie et de leur donner la possibilité de bénéficier d'une instruction de qualité, de services de santé et d'un environnement d'amour et de tendresse. Nous ne devons pas laisser s'essouffler la dynamique créée par les différentes conférences sur ces sujets.

Mme Ahmed (Soudan) (*parle en arabe*) : Il est évident que les droits de l'enfant sont au coeur des préoccupations depuis la tenue, en 1990, du Sommet mondial pour les enfants. Ces droits constituent désormais une priorité pour les Gouvernements, les organisations de la société civile, les scientifiques et les chercheurs qui s'efforcent de développer les capacités des enfants et de satisfaire leurs besoins de base au sein de la famille en offrant sécurité, bien-être, instruction, valeurs morales et éthique aux fins d'un avenir meilleur. La question des enfants suscite un intérêt accru depuis l'adoption et la mise en oeuvre du Plan d'action intitulé « Un monde digne des enfants »,

qui contribuera au bien-être des enfants et à l'affermissement de leurs droits.

La coopération internationale a un rôle très important à jouer à cet égard, surtout pour ce qui est de venir en aide aux pays en développement dans le cadre de la mise en oeuvre de la Convention relative aux droits de l'enfant, et d'une approche pragmatique et positive visant à surmonter les obstacles et à exécuter les engagements financiers pris à l'échelon international. Il est donc nécessaire d'intensifier la mise en oeuvre du Plan d'action et d'aiguillonner les volontés politiques aux niveaux national et international.

Si rien ne change sur la scène internationale, le fossé entre les riches et les pauvres continuera de se creuser dans tous les pays. Les pays pauvres ne pourront plus profiter des aspects positifs de la mondialisation, ce qui marginalisera davantage les pays en développement, en particulier les pays les moins avancés. Déjà touchés par la malnutrition, le paludisme et le HIV/sida, ces pays, surtout ceux du continent africain, doivent également supporter le fardeau que constituent la dette et le service de la dette extérieure.

Ma délégation a présenté devant la Troisième Commission les initiatives que le Soudan a prises au niveau national pour protéger les droits des enfants et promouvoir leur bien-être. C'est le lieu pour nous de remercier le Secrétaire général de son rapport (A/58/333) sur la suite à donner aux textes issus de la session extraordinaire consacrée aux enfants. Nous voudrions souligner l'importance de la teneur de ce rapport relatif au suivi des textes issus des grandes conférences internationales et autres sommets importants. Ils ont débouché sur un plan d'action global pour le développement, qui vise en premier lieu à éliminer la pauvreté.

Le rapport du Secrétaire général évoque également la coopération nouée entre l'Union africaine, la Commission économique pour l'Afrique et l'UNICEF pour rédiger un rapport détaillé sur la situation des enfants en Afrique. Ma délégation est d'avis que ce rapport contribuera à faire mieux connaître la situation des enfants en Afrique. En effet, les enfants forment le groupe de population qui est le plus vulnérable et le plus touché par les maladies endémiques comme le paludisme et le VIH/sida, et dont le taux de mortalité est extrêmement élevé du fait

de la malnutrition et des conflits armés. Ma délégation pense donc que tous les facteurs affectant la vie, les droits et le bien-être des enfants africains devraient être pris en compte dans l'élaboration du rapport.

Dans son rapport, le Secrétaire général traite également des mesures de suivi prises par certaines organisations régionales. Ainsi, une résolution d'ensemble intitulée « Un monde arabe digne des enfants », qui va dans le sens du document final de la session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée aux enfants, a été adoptée lors du Sommet arabe de mars 2002. En mai 2003, l'Organisation de la Conférence islamique (OCI) a adopté une résolution sur les soins aux enfants et leur protection dans le monde islamique. Le Plan d'action y est reconnu comme une référence pour les mesures à prendre par les membres de l'OCI.

Ma délégation souhaiterait qu'à l'avenir, les rapports du Secrétaire général consacrés à cette question présentent un tour d'horizon complet et analytique de la mise en oeuvre du Plan d'action aux niveaux national, régional et international et qu'ils mettent l'accent sur les quatre objectifs fondamentaux, d'une part, en identifiant les problèmes et défis et, d'autre part, en formulant des recommandations concrètes.

Ma délégation accorde une importance particulière à l'étude qui est préparée par le Secrétaire général sur la violence contre les enfants, au titre de la résolution pertinente de l'Assemblée générale. Elle espère qu'elle inclura toutes les causes essentielles qui conduisent à la violence contre les enfants, en particulier la propagation de la pauvreté et des maladies. Le rapport doit également traiter de l'exploitation commerciale et sexuelle des enfants et de leurs souffrances dans des conflits armés, y compris les abus, les meurtres et les déplacements, dont ils sont victimes du fait de l'occupation étrangère.

Enfin, ma délégation voudrait exprimer sa gratitude au Secrétaire général et aux institutions spécialisées des Nations Unies, en particulier le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), pour leurs efforts visant à réaliser le bien-être des enfants et à renforcer leurs droits, tout en contribuant à mettre en application le document « Un monde digne des enfants » et en soutenant les efforts nationaux de suivi et de mise en oeuvre du Plan d'action de ce document. Nous apprécions également toutes les initiatives utiles

d'organisations non gouvernementales et de la société civile.

M. Kovind (Inde) (*parle en anglais*) : Nous remercions le Secrétaire général de son rapport sur la suite à donner aux textes issus de la session extraordinaire consacrée aux enfants (A/58/333). Nous avons examiné le rapport avec intérêt.

Nous comprenons que le premier rapport substantiel du Secrétaire général sur cette question ne sera prêt qu'en 2006. Cela est compréhensible vu que les progrès – ou le manque de progrès – ne pourront être évalués qu'après un certain temps en vue de permettre la prise d'actions. Mais l'Assemblée générale, dans sa résolution 57/190, a demandé un rapport pour cette année en vue d'identifier les problèmes et les contraintes dans la réalisation de progrès. Un tel rapport peut permettre aux États Membres de se concentrer sur les domaines où un engagement accru s'avère nécessaire.

La session extraordinaire consacrée aux enfants tenue en 2001, a reconnu que les ressources promises au Sommet mondial pour les enfants en 1990, n'avaient pas été fournies. Le Plan d'action adopté par cette session a donc consacré un chapitre distinct à la mobilisation de ressources. Cela est dû au fait que la mise en oeuvre ne serait pas possible sans des ressources supplémentaires, au niveau national et international. Les pays développés ont pris un certain nombre d'engagements concernant l'aide publique au développement, la dette officielle bilatérale et l'accès aux marchés dans le Plan d'action adopté à la session extraordinaire.

Le rapport du Secrétaire général n'évoque pas de contrainte ou de problème spécifique ayant été identifié en ce qui concerne les engagements pris à la session extraordinaire. Le rapport contient une exhortation à tous les pays à assurer le suivi du Consensus de Monterrey par un financement accru aux fins du développement. Mis à part cela, il n'y a pas d'analyse pour savoir si l'évolution des 18 derniers mois s'est faite dans la bonne direction ou non. Une telle analyse nous aurait aidés dans notre compréhension des problèmes et contraintes éventuels. Il existe un certain nombre d'études qui établissent une accélération graduelle de la croissance, réalisée grâce à de simples investissements dans la santé, la nutrition et l'enseignement des enfants. Une étude menée en Inde a montré qu'un dollar investi dans un enfant permet

d'épargner 27 dollars dans les futurs soins de santé, traitements médicaux, subventions et manque de contributions économiques. Nous pensons qu'il est tout à fait approprié que l'atténuation de la pauvreté commence par les enfants. Investir dans les enfants, c'est investir dans l'avenir.

L'Inde a la population d'enfants la plus nombreuse dans le monde. Nous sommes conscients de la dimension gigantesque de ce défi. Nos résultats en ce qui concerne l'ensemble des indicateurs pour les enfants, au cours de la décennie écoulée, sont positifs. Ainsi, le taux de mortalité infantile a chuté de 146 pour 1000 naissances en 1960 à 70 en 2000. La prévalence de niveaux sévères et modérés de malnutrition chez les enfants a diminué graduellement de 1974 à 2000. Le taux de déscolarisation au niveau primaire est passé de 38 % en 1951 à 80 % en 2000. La disponibilité d'eau potable saine s'est sensiblement améliorée, de 68 % en 1990 à 78 % en 2000. Nous savons qu'il reste beaucoup à faire et nous sommes résolus à assurer les droits, la protection et le développement intégral de tous les enfants dans notre pays.

Nous tentons d'assurer une portée maximale à nos programmes destinés aux enfants. Les services intégrés de développement de l'enfant, le programme de soins pour enfants le plus important dans le monde, fournissent des services de soins précoces pour enfants à plus de 30 millions d'enfants jusqu'à six ans d'âge, issus de groupes à faible revenu. Avec l'accroissement de ces services et une meilleure concentration sur la santé et la survie des nouveau-nés, y compris par des soins néo-natals à domicile assurés par du personnel communautaire et de meilleures facilités en matière de santé, nous espérons améliorer l'état de santé de nos enfants.

Le spectre du VIH/sida menace le tissu social et les enfants sont souvent des victimes involontaires de cette tragédie. La politique nationale de prévention et de maîtrise du VIH/sida, annoncée par le Gouvernement indien l'an dernier, réaffirme notre engagement à assurer un environnement social favorable en matière de prévention, de soins, d'appui et de protection des victimes, et une bonne information en matière de santé.

Les problèmes de malnutrition persistante et des taux de mortalité infantile et maternelle élevés font l'objet de notre attention. Nous avons lancé une mission de nutrition à l'échelle nationale qui assure,

entre autres, des compléments nutritionnels aux filles, aux femmes enceintes ou qui allaitent. Notre stratégie d'élimination de la malnutrition adoptera une approche s'adressant à toutes les générations, tout en renforçant la sensibilisation, au niveau communautaire, à une alimentation saine et en éduquant les mères sur une santé saine et des soins dans le domaine nutritionnel pour la famille. Grâce à ces mesures et à un intérêt continu pour l'amélioration de la qualité de l'eau, et l'accès à de bonnes conditions d'hygiène, nous espérons réduire sensiblement le problème.

Notre gouvernement a lancé un programme d'enseignement élémentaire universel il y a trois ans. Grâce à celui-ci, nous envisageons d'assurer un enseignement gratuit et de qualité à tous les enfants de 6 à 14 ans d'ici 2010, l'accent étant mis sur l'éducation pour filles. Il s'agit d'une mesure importante sur la voie de la généralisation de l'enseignement élémentaire, à travers une approche intégrée assortie d'échéances. Notre ministère des femmes et du développement de l'enfant a publié une étude statistique détaillée sur les enfants indiens l'an dernier. Elle comporte une compilation exhaustive de données pour toutes les régions du pays.

Les données ont été ventilées par sexe et en fonction de l'origine rurale ou urbaine. C'est le début de la création d'une base de données pour les enfants à l'échelon national et des différents États. Cette base de données devrait permettre d'aider les décideurs et les directeurs de programmes à mettre au point des interventions mieux ciblées et à nous guider vers les objectifs que nous nous sommes fixés.

Mme Kangaloo (Trinité-et-Tobago) (*parle en anglais*): La délégation trinitadienne voudrait remercier le Secrétaire général de son rapport publié sous la cote A/58/333 et intitulé « Suite à donner aux textes issus de la session extraordinaire consacrée aux enfants ». Dans son rapport, le Secrétaire général s'est efforcé de déterminer dans quelle mesure des progrès ont été réalisés par les gouvernements dans la mise au point et/ou le renforcement des plans d'action en faveur des enfants en tant que première étape critique vers la mise en oeuvre des engagements pris il y a un an et demi à la session extraordinaire.

À cet égard, ma délégation voudrait informer l'Assemblée que le plan d'action national de la Trinité-et-Tobago est en bonne voie et devrait être achevé et approuvé par le Cabinet en 2004. Ce plan d'action

national, établi à l'issue de la tenue de consultations publiques régionales dans le souci d'intégrer les points de vue de la société civile et des autres organisations, définira des stratégies concrètes en faveur de l'épanouissement des enfants.

Outre l'élaboration d'un plan d'action national, d'autres activités et initiatives de politique générale sont lancées ou en bonne voie dans plusieurs domaines et visent toutes au plein respect et à la protection des droits des enfants trinitadiens.

La politique générale de la Trinité-et-Tobago sur les enfants prévoit notamment ce qui suit : dispenser une éducation de qualité aux niveaux primaire, secondaire, professionnel et tertiaire dès la petite enfance, assurer l'accès à la formation en vue de favoriser des emplois viables, promouvoir la protection des droits de l'enfant, encourager l'esprit d'initiative des jeunes et leur participation aux activités communautaires et à la prise de décisions au niveau national, et sensibiliser aux questions de santé telles que le VIH/sida.

Depuis l'adoption de la Déclaration mondiale en faveur de la survie, de la protection et du développement de l'enfant adoptée par le Sommet mondial pour les enfants en 1990, à laquelle souscrit pleinement la Trinité-et-Tobago, et dans le cadre de notre adhésion subséquente à la Convention relative aux droits de l'enfant, diverses organisations de la société civile trinitadienne se sont employées, individuellement et collectivement, à formuler, présenter et mettre en oeuvre des mesures pour protéger et permettre, conformément aux instruments de la politique internationale précités, l'épanouissement des enfants trinitadiens et préserver leur intérêt supérieur.

Pour sa part, le Gouvernement a créé un environnement propice et s'est efforcé d'encourager la collaboration à tous les niveaux de la société en tenant compte de la contribution pertinente de toutes les parties prenantes.

Responsable de la prestation des services sociaux au sein du Cabinet du Premier Ministre, je souhaite partager avec la communauté internationale quelques informations sur les activités que nous avons entreprises et qui visent à réaffirmer et à promouvoir les droits des enfants.

Depuis 1997 à la Trinité-et-Tobago nous célébrons chaque année au mois de novembre la semaine des droits de l'enfant dans le but de communiquer des informations concernant les droits de l'enfant aux membres représentatifs de groupes cibles tels que les ministères du gouvernement, les organisations non gouvernementales, les enseignants, les parents, le grand public et, surtout, les enfants trinitadiens.

Nous jouons également un rôle dans les programmes de sensibilisation et d'éducation mis en oeuvre régulièrement et constamment à l'intention de différents groupes de population. Des dossiers d'information ont été distribués aux écoles et aux organisations locales dans tout le pays et comprennent, notamment, un résumé des articles de la Convention relative aux droits de l'enfant. Des articles rédigés sur le sujet, des réunions au niveau des collectivités et des manifestations télévisées ou radiophoniques ont tous porté sur des débats consacrés aux droits et aux responsabilités de l'enfant. Les articles relatifs à la bonne éducation donnée par les parents et à la bonne façon de les élever figurent chaque semaine dans la presse écrite nationale.

En juillet dernier, la Trinité-et-Tobago a présenté son deuxième rapport périodique au Comité des droits de l'enfant conformément à la Convention et en tenant pleinement compte des conclusions de l'examen, par le Comité, du premier rapport de la Trinité-et-Tobago en octobre 1997.

En novembre dernier, dans le cadre de la célébration annuelle par le Gouvernement de la semaine pour l'élimination de la pauvreté, l'accent a été placé sur les enfants, compte tenu des effets dévastateurs de la pauvreté sur leur vie quotidienne et leur avenir. L'examen du thème « Rompre le cycle de la pauvreté en veillant aux soins, à l'alimentation et à l'environnement de la petite enfance » a permis à la communauté internationale de comprendre ce que nous – adultes, Gouvernement, société civile et communauté – devons faire pour briser le cycle de la pauvreté qui touche surtout les enfants.

Pour terminer, le Gouvernement de la République trinitadienne continue d'oeuvrer à la réalisation des quatre grands objectifs énoncés dans la Déclaration et dans le Plan d'action intitulé « Un monde digne des enfants » (résolution S-27/2, annexe). L'exercice budgétaire national s'achevant en septembre 2004

affecte le plus fort pourcentage des ressources aux secteurs de la santé et de l'éducation et, dans le domaine de la lutte contre le VIH/sida, le Gouvernement consacrera, dès l'exercice budgétaire de 2003 et ce, pour cinq ans, près de 80 millions de dollars à l'ensemble de la campagne contre le VIH/sida qui visera notamment les enfants séropositifs. Le Gouvernement élargira également l'accès aux thérapies antirétrovirales grâce à la création de centres de traitement dans tout le pays et en étendant la couverture de notre programme visant à prévenir la transmission de la mère à l'enfant.

Afin de fournir un enseignement de qualité et conformément à la démarche globale adoptée par le Gouvernement à l'égard de l'éducation, un plan a été élaboré afin d'assurer une éducation préscolaire pour tous avant la fin de cette décennie.

S'agissant de la protection des enfants contre les mauvais traitements, l'exploitation et la violence, mon gouvernement créera en 2004 au plus tard une autorité pleinement opérationnelle chargée de la défense des droits de l'enfant.

Le Gouvernement de la République de Trinité-et-Tobago reste déterminé à assurer la protection et le bien-être des enfants de notre nation, et nous ferons le maximum pour faire en sorte que nos enfants fassent plus que survivre, mais s'épanouissent et deviennent de jeunes adultes sains et équilibrés, capables de jouer un rôle significatif dans la poursuite du développement de la Trinité-et-Tobago.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Nous venons d'entendre le dernier orateur dans le débat sur cette question. L'Assemblée générale a ainsi achevé la phase actuelle de son examen du point 41 de l'ordre du jour.

Point 46 de l'ordre du jour

Vers des partenariats mondiaux

Rapport du Secrétaire général (A/58/227)

M. Staehelin (Suisse) : La Suisse adhère pleinement au principe de la responsabilité première et principale des États pour ce qui est de l'élimination de la pauvreté, du respect de tous les droits de l'homme, de la protection de l'environnement et de la promotion d'un développement social et durable. Il ne fait pas de doute, en effet, que le rôle des États est central, en

particulier dans la formulation des politiques aux niveaux national et international. Mais dans le contexte de l'actuelle mondialisation économique et sociétale, il ne fait pas moins de doute que les exigences d'une gouvernance globale s'étendent au-delà de la sphère de compétence et d'autorité des gouvernements.

Cette réalité fait l'objet d'un consensus solide parmi un nombre croissant d'États, au Nord comme au Sud. Dans ce sens, de nombreuses initiatives récentes soutiennent la nécessité de développer et d'affirmer une nouvelle culture de collaboration, s'appuyant sur toutes les forces mobilisables de la société.

Cette Assemblée elle-même a, pour la première fois, en 2001, unanimement reconnu le bien fondé des partenariats mondiaux, dans sa résolution 56/76. Dans ce contexte, elle a rappelé que l'action menée pour relever les défis de la mondialisation gagnerait à ce que la coopération entre l'Organisation des Nations Unies et tous les partenaires concernés, en particulier le secteur privé, soit renforcée de telle sorte que la mondialisation devienne une force positive pour tous.

Malgré cette évolution encourageante, il faut constater que le consensus du Millénaire semble s'essouffler, voire même être remis en cause et la Suisse est convaincue que les partenariats sont l'un des outils capables de maintenir, voir de redynamiser le processus.

Cet engagement s'est manifesté, notamment, lors des grandes conférences récentes, bien que celles-ci, de Monterrey à Cancún, en passant par Johannesburg, n'aient pas toujours remporté les succès escomptés. Sans remettre en cause les résultats acquis, il nous faut encore progresser et un espoir réside dans le fait que les multiples partenariats développés à l'occasion de ces réunions intergouvernementales ouvrent souvent la voie à des réalisations tangibles et prometteuses pour l'avenir.

Rédigé il y a deux ans, le premier rapport du Secrétaire général sur la « coopération entre les Nations Unies et tous les partenaires concernés, en particulier le secteur privé » (A/56/323) constitue le document de référence. Il présentait les modalités existantes de coopération entre les Nations Unies et le secteur privé, sans manquer d'identifier les questions qui restaient ouvertes et de formuler des recommandations à ce propos. La Suisse a soutenu et soutient encore ces recommandations très pertinentes.

Ces dernières ont été suivies d'effets, comme l'atteste le dernier rapport sur le renforcement de cette coopération (A/58/227). Nous remercions, d'ailleurs, le Secrétaire général pour cet excellent document, qui présente un aperçu très exhaustif des évolutions récentes. Il souligne notamment que l'ensemble des partenariats mis en place dans le cadre des Nations Unies doivent respecter un certain nombre de règles simples et efficaces : tout d'abord, ils doivent pleinement sauvegarder l'intégrité, l'impartialité et l'indépendance des Nations Unies; ensuite, ils doivent fonctionner dans la plus grande transparence possible; finalement, ils doivent contribuer à la réalisation des objectifs de l'Organisation.

Ces règles sont à nos yeux essentielles, et dans ce sens, nous avons pris note avec un grand intérêt de la révision en cours des lignes directrices gouvernant les relations de l'Organisation avec le secteur privé. Nous espérons que cette révision sera achevée au plus vite.

Le rapport souligne également qu'aujourd'hui plus que jamais, nous avons besoin d'une nouvelle culture de coopération. À ce titre, la Suisse trouve spécialement intéressant le développement de dialogues avec le secteur privé en matière de politique générale, tout comme les actions de sensibilisation et de promotion des objectifs des Nations Unies entreprises avec les acteurs non-étatiques.

Dans cet esprit, la Suisse soutient avec conviction le Pacte mondial lancé par le Secrétaire général. En trois ans, cette initiative novatrice a démontré qu'il était possible de rassembler des entreprises, l'ONU et ses institutions, la société civile et des gouvernements à la recherche de solutions communes et librement consenties. Certes, nous devons porter un regard critique et constructif sur ces activités et les entreprises qui y souscrivent afin d'éviter que l'initiative ne soit réduite à une action de relations publiques. Dans ce sens, la transparence et la responsabilité de tous les acteurs impliqués doivent être des principes fondamentaux du Pacte mondial. Dans le même temps, le Pacte mondial est une expérimentation en lui-même qui demande de la flexibilité et un espace politique suffisant pour avoir une efficacité maximum.

On peut considérer que le Pacte mondial a achevé sa période d'expérimentation et qu'il entre maintenant dans sa « phase adulte ». Les développements institutionnels, la transparence améliorée et le débat

permanent qui habitent cette initiative nous donnent confiance en son avenir.

M. Stanislavov (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : La mise en oeuvre des objectifs fixés dans la Déclaration du Millénaire par la Conférence internationale sur le financement du développement et le Sommet mondial pour le développement durable exige une concertation des efforts conjoints et le développement de relations de partenariat entre les États, les organisations internationales, le secteur privé et d'autres secteurs de la société civile. L'expérience de ces dernières années a confirmé que la priorité des efforts conjoints de ce partenariat devait être la lutte contre la pauvreté et l'aide à la croissance économique et au développement durable. L'ONU se trouve être la meilleure plate-forme possible pour la mise sur pied de tels partenariats, permettant de garantir une coordination souple des travaux de leurs parties prenantes, l'équilibre de leurs intérêts, la transparence, l'obligation redditionnelle et la conformité aux objectifs de l'Organisation.

Les résolutions 55/215 et 56/76 de l'Assemblée générale, « Vers des partenariats mondiaux », dont la Russie est coauteur, ont énoncé les paramètres adéquats d'interaction entre l'ONU et les entités non étatiques, en particulier les entreprises, les fondations et les autres acteurs du secteur privé. L'élargissement continu des relations d'affaires de l'Organisation avec le secteur privé mérite tout l'appui et tous les encouragements possibles. C'est l'impératif de notre époque. La mondialisation de l'économie a fait des affaires l'un des principaux facteurs du développement et l'un des participants les plus importants à l'établissement de liens économiques mondiaux. Plus encore, il est clair que la perspective d'une réalisation pleine et entière des objectifs de Monterrey et de Johannesburg dépendra de la participation productive du secteur privé et des autres partenaires.

D'une manière générale, la Russie est satisfaite des efforts déployés par l'ONU pour établir des partenariats multilatéraux. Étant l'un des meilleurs exemples de ce type d'efforts, nous aimerions évoquer le travail utile de Groupe d'étude de l'ONU sur les technologies de l'information et des communications. Dans ce domaine, nous prenons tout particulièrement note des réalisations qui ont fait suite au Sommet mondial pour le développement durable et du rôle important de catalyseur joué par la Commission du développement durable. Nous croyons qu'il faut

également recourir de manière plus active à la voie tracée à Monterrey. Dans l'ensemble, le système des Nations Unies doit élargir la pratique des partenariats, surtout dans le domaine de l'assistance au développement. Il faut également que les partenaires aient la possibilité d'échanger leurs expériences.

D'emblée, la Russie a appuyé l'initiative du Secrétaire général, M. Kofi Annan, sur le Pacte mondial, dont l'objectif est d'établir une coopération active entre les milieux d'affaires et l'ONU en vue de créer une économie mondiale à visage humain. Ce n'est pas un secret que d'aucuns craignent encore que la participation du secteur privé aux activités de l'ONU dans le domaine du développement risque de saper toutes les bases gouvernementales d'une telle coopération. Nous ne partageons pas ces appréhensions et, à notre avis, l'évolution des événements ces dernières années vient, en fait, confirmer cette logique.

L'expérience de l'ONU nous permet de tirer certaines conclusions. Nous partageons l'avis du Secrétaire général, tel qu'indiqué dans son rapport au titre de ce point de l'ordre du jour (A/58/227), lorsqu'il dit qu'il n'existe pas un seul modèle de partenariats réussis, et que les partenariats, de par leur nature, sont souples. Il est clair toutefois que toute innovation dans le cadre stratégique et dans la mise en oeuvre pratique des partenariats doit, en dernière analyse, répondre aux intérêts des gouvernements des États Membres et oeuvrer en faveur du renforcement de l'autorité et du maintien de l'indépendance de l'Organisation. Nous espérons que cette démarche fondamentale sera pleinement prise en considération lors de la mise à jour des directives de l'ONU promise dans le rapport du Secrétaire général.

La Russie souhaite développer la coopération entre l'ONU et les milieux d'affaires russes, en particulier par le biais du Pacte mondial. L'idée de ce Pacte est devenue de plus en plus connue en Russie à la suite de la table ronde fructueuse sur la communauté d'affaires russe et l'ONU qui s'est tenue à Moscou à la fin de 2001. À l'heure actuelle, 11 grandes entreprises russes ont adhéré au Pacte mondial, et un comité national de coordination pour le Pacte mondial, constitué de représentants de sociétés et d'entreprises privées, a été mis en place. Les tendances positives de l'économie russe et l'augmentation concomitante de l'investissement étranger créent, à notre avis, de nouvelles possibilités de disséminer plus largement les principes de la direction des entreprises et les normes

internationales de gestion, de comptabilité, d'audit et de procédés de production écotecnologiques proposés par le Pacte mondial.

M. Kazemi Kamyab (République islamique d'Iran) (*parle en anglais*) : Je souhaiterais avant tout exprimer notre profonde reconnaissance pour la façon active et résolue dont le Président a dirigé les travaux de l'Assemblée générale. Je voudrais également saisir cette occasion pour remercier le Secrétaire général et le Secrétariat des rapports opportuns établis pour la session de cette année, y compris le rapport sur le point 46 de l'ordre du jour, « Vers des partenariats mondiaux ».

Les développements récents survenus dans les grandes conférences de l'ONU telles que la Conférence internationale sur le financement du développement et le Sommet mondial pour le développement durable, ainsi que la participation croissante de l'ONU à des partenariats – on en trouvera des exemples détaillés dans le rapport du Secrétaire général – devraient montrer l'importance que ce sujet revêt pour nous tous à l'Assemblée, pays développés autant que pays en développement. Comme nous avons eu l'occasion, par le passé, de faire connaître nos vues d'ensemble sur les divers aspects des partenariats mondiaux, je n'ai pas l'intention de répéter ces positions et ces analyses qui sont bien connues de l'Assemblée. Je voudrais plutôt mettre l'accent sur des éléments et sur des aspects que nous jugeons importants et urgents pour nos futurs travaux.

Je tiens à souligner ici que mon gouvernement attache, par principe, une grande importance au rôle et à la participation des parties prenantes, y compris le secteur privé, aux activités propices à la réalisation des buts et objectifs de l'ONU. À partir de là, nous sommes bien disposés et pleinement prêts à nous engager dans un dialogue proactif et constructif portant sur tous les aspects de ce sujet important avec tous les partenaires de négociations intéressés.

Nous sommes convaincus que les partenariats, sous tous leurs aspects et aux niveaux tant national que mondial, devraient favoriser le développement et l'élimination de la pauvreté. On ne saurait trop insister sur ce point. Ce qui est en jeu donc, c'est le rôle que la communauté internationale devrait jouer dans ce contexte. La question de l'édification de partenariats trouve sa place dans ce cadre général. En termes pratiques, il s'agit pour nous de savoir comment

renforcer le rôle du système des Nations Unies dans le domaine du développement, comment améliorer l'efficacité de ses activités de développement et son appui aux stratégies et aux programmes nationaux de développement en mettant en oeuvre diverses initiatives, notamment des partenariats avec tous les partenaires pertinents et le secteur privé en particulier. Il va sans dire que ces initiatives devraient être examinées et discutées en profondeur et peaufinées par les États Membres.

Dans un monde quelque peu fixé sur l'économie de marché et la rentabilité des entreprises, la loi et les accords intergouvernementaux devraient rester des composantes importantes de toute stratégie de promotion de la responsabilité et de l'obligation redditionnelle des entreprises. De nouvelles initiatives en général, et des partenariats en particulier, ne devraient pas entraîner un affaiblissement du rôle régulateur de l'État et des organes intergouvernementaux. Il faut réitérer que l'État a un rôle important à jouer en faveur du bien-être de ses citoyens. Nous devrions reconnaître ce fait et ne pas saper ou réduire le rôle de l'État. C'est l'État qui est responsable du développement, et non pas le marché ou les entreprises, car ceux-ci ont des programmes bien différents.

La coopération entre l'ONU et les partenaires pertinents devrait viser essentiellement à faciliter la réalisation des buts et objectifs de l'Organisation. Les partenaires concernés, en particulier le secteur privé, doivent participer à la réalisation des objectifs de développement de l'Organisation en fournissant des ressources financières, en assurant le transfert de technologies et des compétences en matière de gestion, des dons en nature, des investissements judicieux ainsi qu'une réduction du prix des médicaments servant à soigner les pandémies. Nous espérons tout particulièrement que les sociétés transnationales qui ont une grande influence sur l'économie mondiale se joindront aux efforts visant à réaliser les objectifs de développement de l'ONU et à prendre des mesures concrètes pour aider les pays en développement à encourager le développement.

Il est essentiel à notre avis que l'ONU et ses institutions spécialisés consacrent leurs travaux à des questions liées au transfert des connaissances et de la technologie ainsi qu'au renforcement des capacités nationales dont ont besoin les pays en développement pour devenir plus compétitifs. Nous nous préoccupons

vivement à cet égard de l'insuffisance des ressources mises à la disposition du système des Nations Unies pour aider les pays en développement à surmonter les obstacles qu'ils rencontrent dans l'élaboration de politiques et de stratégies destinées à combler le fossé technologique entre le Nord et le Sud. Dans ce contexte, les ressources que les partenaires peuvent apporter dans le cadre du partenariat, sur les plans de l'expertise, du financement et de la technologie, devraient compléter les ressources gouvernementales et non se substituer à elles.

Nous estimons que dans le contexte de la coopération avec les partenaires intéressés, l'ONU doit adopter une approche différenciée qui s'harmonise avec les caractéristiques de ses partenaires, et répondre au but principal qui est de contribuer à la réalisation des objectifs de développement et des programmes de l'Organisation.

Ceci dit, tout en tenant en compte des leçons tirées des partenariats qui ont donné de bons résultats et en respectant les dispositions pertinentes des résolutions de l'Assemblée générale sur les partenariats mondiaux, mon pays est prêt à contribuer aux entreprises intergouvernementales collectives, qui permettront de relever les défis à l'avenir et de défendre une vision commune en vue d'élaborer des approches réalistes, destinées à encourager des partenariats entre toutes les parties prenantes.

M. Mantovani (Italie) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de prendre la parole au nom de l'Union européenne. Les pays en cours d'adhésion – Chypre, la République tchèque, l'Estonie, la Hongrie, la Lettonie, la Lituanie, Malte, la Pologne, la Slovaquie et la Slovénie – et les pays associés, la Bulgarie, la Roumanie et la Turquie, ainsi que les pays de l'Association européenne de libre-échange membres de l'Espace économique européen, Islande et Norvège, souscrivent à cette déclaration.

Permettez-moi d'emblée d'exprimer au nom de l'Union européenne notre reconnaissance au Secrétaire général pour son rapport intitulé « Renforcement de la coopération entre l'Organisation des Nations Unies et tous les partenaires concernés, en particulier le secteur privé ». Ce rapport est une mise à jour utile des progrès réalisés et des difficultés rencontrées depuis l'adoption de la Déclaration du Millénaire, qui reconnaissait l'importance de la participation du secteur privé, des organisations non gouvernementales et de la société

civile aux fins d'atteindre conjointement les buts de l'Organisation.

L'ONU et le secteur privé ont mis au point nombre d'initiatives fort utiles. Il existe plusieurs formes de partenariats. Il s'agit parfois de projets assortis de délais faisant participer un petit nombre d'organismes ou encore d'initiatives mondiales comprenant une diversité de protagonistes. L'Union européenne est très heureuse de reconnaître que les partenariats d'aujourd'hui font partie intégrante des travaux de nombre d'organisations, y compris des fonds et programmes de l'ONU, tout particulièrement ceux qui ont la capacité d'intervenir sur le terrain.

L'Union européenne a toujours considéré que les partenariats constituent des démarches importantes dans le cadre d'une coopération internationale visant à obtenir un développement durable. Nous pensons que les partenariats appuient et complètent les procédures et processus intergouvernementaux de l'ONU ainsi que l'élaboration de politiques au niveau national. Le processus de développement est une tâche de plus en plus ardue, d'autant que nous sommes de plus en plus sensibilisés aux besoins et priorités de nos partenaires de développement. Pour être en mesure de réaliser les objectifs ambitieux énoncés dans la Déclaration du Millénaire, nous devons trouver des solutions et méthodes de travail novatrices, ce qui ne sera possible qu'avec la participation active de toutes les parties prenantes au processus de développement, qu'il s'agisse d'organismes gouvernementaux ou non gouvernementaux.

L'Union européenne a évalué de façon constructive les différentes initiatives qui ont été prises, une fois que le débat sur les partenariats mondiaux a été lancé. Nous avons assisté à toute une explosion d'initiatives de partenariat dont les plus connues sont d'ailleurs soulignées dans le rapport du Secrétaire général. La Conférence internationale sur le financement du développement a été encouragée par la création de partenariats. Au Sommet mondial pour le développement durable, 200 partenariats ont été annoncés. Les partenariats ont joué un important rôle d'appui pour appliquer le Plan de mise en oeuvre de Johannesburg, comme on le reconnaissait au cours de la dernière session de la Commission du développement durable.

Le Groupe d'études des Nations Unies sur les technologies de l'information et de la communication

constitue un très bon exemple de partenariat public-privé-société civile, permettant de diffuser les technologies de l'information et de la communication aux citoyens du monde entier aux fins de réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement. Nous attendons avec impatience le prochain Sommet mondial sur la société de l'information car il nous fournira une occasion sans précédent de forger de nouveaux partenariats dans ce secteur clef. Je voudrais en outre saluer ici les activités du Fonds des Nations Unies pour les partenariats internationaux et exprimer notre gratitude aux sociétés privées et aux individus qui ont contribué à l'exécution d'un grand nombre de projets dans le monde entier.

Les partenariats mondiaux ne sont pas uniquement destinés aux sociétés multinationales. Notre expérience à la date d'aujourd'hui a démontré que les pays tant industrialisés qu'en développement attachaient une importance au secteur privé. Nous aimerions que l'ONU élargisse ses partenariats aux fins d'intégrer davantage d'initiatives de la part des pays en développement, le cas échéant grâce à des projets de renforcement des capacités.

Le débat en cours sur le civisme des entreprises à l'échelon mondial fait montre d'une grande vitalité. Des notions comme l'obligation de rendre des comptes, la transparence et la responsabilité sociale des entreprises doivent être prises en compte et soulignées. Les gouvernements ont un rôle important à jouer pour ce qui est d'encourager ce débat aux niveaux national et international, ainsi qu'une bonne responsabilité civique des entreprises à l'échelle mondiale. Cela devrait inciter un plus grand nombre de ces sociétés à adopter les directives de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) pour les multinationales ainsi que le Pacte mondial, et participer ainsi aux partenariats destinés à appuyer la réduction de la pauvreté et le développement durable.

Le Pacte national de l'ONU lancé par le Secrétaire général en juillet 2000 a reçu un appui enthousiaste de la part de la communauté internationale. Le secteur privé a également reconnu la nécessité d'équilibrer les impératifs économiques et financiers avec les grands objectifs sociaux. Le Pacte mondial nous donne une vision de bonne conduite axée sur neuf principes que plus de 1200 sociétés ont intégrés à leur stratégie d'entreprise.

L'Union européenne appuie les travaux menés dans le cadre du Pacte mondial visant à intégrer ses principes dans les activités des entreprises grâce à un large éventail d'initiatives comme le dialogue, l'apprentissage, la vulgarisation et les projets. Nous pensons que le Pacte mondial contribue de façon positive à la réalisation des objectifs du développement, y compris des objectifs du Millénaire pour le développement.

Le Secrétaire général souligne dans son rapport le fait que les partenariats constituent un phénomène nouveau pour l'ONU. Ils exigent une certaine expérimentation dans le sens que nous apprenons au fur et à mesure. L'ONU a largement contribué à la création d'un milieu favorable à l'évolution des partenariats. L'ONU a un rôle particulier à jouer, de concert avec les principales parties concernées, telles que les institutions de Bretton Woods et l'Organisation mondiale du commerce qui en encourageant et en améliorant davantage le recours au système des partenariats permettront de réaliser les objectifs de l'Organisation.

L'Union européenne comprend les craintes que la poursuite du profit et la promotion des intérêts privés ou individuels puissent l'emporter sur le bien public. Les partenariats ne doivent pas compromettre l'indépendance de l'ONU ou l'empêcher de défendre l'intérêt général et d'agir en conséquence. Le Secrétariat a la responsabilité de protéger l'intégrité du système, et nous nous félicitons des initiatives prises à cet égard. Parallèlement, nous pensons que les activités croissantes de partenariat exigeront une formation spéciale au sein du Système des Nations Unies, afin d'améliorer la capacité de l'Organisation à les gérer.

L'Union européenne présentera à l'Assemblée générale un projet de résolution qui traduira l'évolution positive intervenue dans les activités de partenariat de l'ONU que nous avons décrites dans cette déclaration. Nous avons l'intention de partir de l'appui considérable que nous avons reçu il y a deux ans et nous nous réjouissons de travailler avec toutes les délégations intéressées.

Mme Jan (Pakistan) (*parle en anglais*) : Nous sommes reconnaissants au Secrétaire général de son rapport publié sous la cote A/58/227 sur le Renforcement de la coopération entre l'Organisation des Nations Unies et tous les partenaires concernés, en particulier le secteur privé.

Nos délibérations sur ce point de l'ordre du jour s'appuient sur la Déclaration du Millénaire qui a demandé la mise en place de partenariats solides avec le secteur privé et avec les organisations de la société civile dans la quête du développement et de l'élimination de la pauvreté.

La Conférence internationale sur le financement du développement et le Sommet mondial sur le développement durable ont réaffirmé l'engagement pris au cours du Sommet du Millénaire de créer un partenariat mondial pour examiner les défis complexes et multidimensionnels de la pauvreté et du sous-développement.

L'histoire du partenariat de l'ONU avec des acteurs non étatiques remonte à 1946, lorsque le Comité des organisations non gouvernementales du Conseil économique et social a été établi pour la première fois. Aujourd'hui, des milliers d'organisations non gouvernementales et de la société civile travaillent avec l'ONU pour atteindre leurs objectifs communs. Avec l'aide de ces partenariats, les agences des Nations Unies ont obtenu quelques grands succès, notamment dans les domaines de la santé, de la nutrition, de l'élimination de la pauvreté et du développement.

Aujourd'hui, sur fond de mondialisation, il est de plus en plus évident que si nous souhaitons que la mondialisation soit au service de tous, comme cela a été prévu par nos dirigeants dans la Déclaration du Millénaire, les défis économiques, financiers et sociaux auxquels l'humanité fait face devront être relevés de façon cohérente et collective par toutes les parties concernées. Cela va exiger une plus grande coopération entre les États Membres de l'ONU et d'autres acteurs non étatiques tels que les institutions de Bretton Woods, la société civile et le secteur privé, et une plus grande harmonisation dans leurs efforts conjoints pour la promotion de développement. Le Pakistan, sur cette base, se félicite de la coopération entre l'ONU et les autres parties concernées et reconnaît le rôle positif que de tels partenariats peuvent jouer pour faciliter le flux de ressources financières et de connaissances techniques, y compris la recherche et le développement, l'édification des capacités et le partage d'expériences dans différents domaines du développement.

Nous estimons que les défis complexes d'aujourd'hui ne peuvent être relevés que par le biais d'une approche cohérente et fondée sur la collaboration

avec les États Membres de l'ONU, les parties institutionnelles concernées, le secteur privé et la société civile. C'est dans ce contexte que la Déclaration du Millénaire a décidé d'accorder davantage de possibilités au secteur privé, aux organisations non gouvernementales et à la société civile en vue de contribuer véritablement à la réalisation des objectifs et buts de l'ONU, en particulier aux Objectifs du Millénaire pour le développement.

Nous reconnaissons également le rôle central que le secteur privé peut jouer pour atteindre les objectifs de développement des grands sommets et conférences de l'ONU, notamment dans les domaines du commerce, de la dette, de l'investissement, de la technologie et de la coopération industrielle. De même, ils peuvent aussi contribuer utilement aux activités opérationnelles de l'ONU, en particulier à l'intention des groupes désavantagés et des couches sociales les plus pauvres.

À cet égard, nous sommes heureux d'apprendre grâce au rapport du Secrétaire général qu'un certain nombre d'initiatives de partenariats entre l'ONU et les acteurs non étatiques contribuent énormément à la réalisation des objectifs de développement de l'Organisation. Nous apprécions l'effort des fonds, des programmes et des institutions des Nations Unies pour promouvoir des partenariats couronnés de succès avec les organisations non gouvernementales, la société civile et d'autres acteurs non étatiques. À ce sujet, nous nous félicitons de la création d'un Bureau du partenariat des Nations Unies, conformément aux dispositions des résolutions pertinentes de l'Assemblée générale.

Nous convenons avec le Secrétaire général que les partenariats représentent un outil qui vient s'ajouter aux efforts de l'Organisation visant à atteindre les buts et objectifs de l'ONU. Nous convenons également que compte tenu de la diversité des domaines dans lesquels le système des Nations Unies travaille avec ses partenaires de développement, il n'est pas possible d'aboutir à un modèle uniforme d'interaction et de règles d'engagement. Toutefois, il n'est pas non plus possible de travailler avec les acteurs non étatiques sans définir la portée et les limites d'une telle coopération. Par conséquent, il est important que les dispositions de partenariat entre le Système des Nations Unies et le secteur privé se fondent sur des définitions, des principes et des critères clairement

définis. Les principes et les démarches propres à régir de tels partenariats devraient reposer sur le fondement solide des buts et principes énoncés dans la Charte. Les directives ainsi établies devraient clairement stipuler la délimitation des responsabilités et des rôles, la responsabilisation, la transparence et l'engagement de maintenir l'indépendance, l'intégrité et l'impartialité de l'ONU. De plus, elles devraient viser à servir les buts du système des Nations Unies et respecter la souveraineté et la suprématie des États. À cet égard, l'ensemble des principes pour les formules de partenariat, préparé par la Commission du développement durable à sa onzième session, pourrait servir de guide à d'autres entités du système des Nations Unies dans la préparation de leurs propres directives, compte tenu de leurs exigences spécifiques.

Le Pakistan apprécie à sa juste valeur le rôle des acteurs non étatiques dans la réalisation des objectifs de l'ONU et il estime que ces entités peuvent jouer un rôle essentiel dans la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement. Ils peuvent également appuyer les pays en développement dans leurs efforts pour éliminer la pauvreté en offrant des ressources financières, des compétences techniques et le transfert des technologies. Cependant, il est important de s'assurer que les entités impliquées dans les formules de partenariat avec l'ONU obéissent au règlement établi par l'Organisation et assument leurs responsabilités en tant qu'entreprises.

M. Zhang Yishan (Chine) (*parle en chinois*) : En premier lieu, je souhaiterais remercier le Secrétaire général pour son rapport détaillé sur les partenariats mondiaux (A/58/227). Il contribue à une compréhension globale de l'état de la coopération entre l'ONU et ses partenaires dans divers domaines, ces deux dernières années. La mondialisation de l'économie s'est élargie et approfondie ces dernières années, mais le fossé entre le Nord et le Sud continue de s'élargir et la disparité dans le développement des pays est devenue plus prononcée. Parallèlement, nous sommes témoins du rôle considérable que joue dans la mondialisation le secteur privé, en particulier les énormes entreprises transnationales.

Afin de faire de la mondialisation une force positive au bénéfice de tous et de promouvoir un développement équilibré et partagé par tous les pays dans le processus de la mondialisation, chacun des partenaires concernés, en particulier le secteur privé, devrait apporter sa propre contribution en faisant jouer

pleinement ses avantages en matière de financement et de technologie. Dans ce contexte, nous appuyons l'ONU dans le renforcement de sa coopération avec les partenaires concernés, afin de les encourager à prendre part aux activités qui visent à réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement et à mettre en oeuvre les textes issus des grandes conférences des Nations Unies dans les domaines économique et social.

Nous avons observé que l'ONU et les partenaires concernés ont entrepris différentes formes de coopération ces deux dernières années. De nombreuses entreprises du secteur privé, des organisations non gouvernementales et des acteurs de la société civile ont participé activement à la Conférence internationale sur le financement du développement et au Sommet mondial pour le développement et à la mise en oeuvre de projets spécifiques dans le domaine du développement, jouant ainsi un rôle positif dans la réalisation de l'objectif d'éliminer la pauvreté et des autres objectifs du Millénaire pour le développement. Nous sommes sensibles à leurs efforts à cet égard.

Parallèlement, en vue d'obtenir une meilleure coopération entre l'ONU et les partenaires concernés qui tire pleinement parti des forces de ces partenaires et optimise leur contribution au travail de l'Organisation, je souhaiterais souligner les points ci-après.

Premièrement, la coopération avec les partenaires concernés devrait se conformer aux buts et principes de la Charte et aux règles et procédures de l'ONU, sans porter préjudice au caractère intergouvernemental de l'Organisation. Ceci est la base de la coopération de l'ONU avec ses partenaires.

Deuxièmement, les partenariats devraient compléter et non pas remplacer la coopération intergouvernementale, et leur priorité absolue devrait être de contribuer à réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement et à mettre en oeuvre les textes issus des grandes conférences de l'ONU. En même temps, les partenariats devraient être orientés vers des buts concrets. Nous souscrivons à l'observation du Secrétaire général dans son rapport, à savoir que « les partenariats doivent prouver leur valeur en obtenant des résultats concrets » (A/58/227, par. 66).

Troisièmement, le Secrétaire général a également souligné qu'« il n'existe pas de modèle unique de partenariat réussi » (ibid., par. 64). Nous souscrivons pleinement à cette opinion, et estimons que l'ONU

devrait adopter des formes de coopération diverses et souples avec les partenaires concernés, conformément aux caractéristiques de ces partenaires et des domaines et niveaux de coopération, et que cette coopération devrait contribuer à la réalisation des objectifs.

Quatrièmement, les partenariats devraient être orientés et réglementés afin d'assurer leur qualité. Nous appuyons la proposition faite par le Secrétaire général dans son rapport « de créer des processus de suivi et de responsabilité plus rigoureux concernant les partenariats » (ibid., par. 92). En même temps, nous estimons que les directives et les critères complets et détaillés sur les partenariats dans le domaine du développement durable, élaborés par la Commission du développement durable à sa onzième session, pourraient servir de guide à d'autres partenariats au sein du système des Nations Unies dans le domaine du développement.

M. Butagira (Ouganda) (*parle en anglais*) : Nous remercions le Secrétaire général pour son rapport (A/58/227). Le rapport indique clairement que l'ONU a activement bâti des partenariats pour réaliser l'objectif d'éliminer la pauvreté et exécuter d'autres programmes de l'Organisation. De nombreux projets de partenariat ont été entrepris, visant notamment à améliorer l'éducation, éliminer le travail des enfants, promouvoir les questions liées à la jeunesse, les droits de l'homme, les technologies de l'information et le développement durable. Tous ces projets contribuent à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement et des autres engagements pris lors d'autres grands sommets et conférences des Nations Unies.

Ces partenariats sont d'une importance particulière pour les pays en développement, qui rencontrent d'énormes difficultés à mobiliser les ressources financières, techniques et humaines pour mettre en oeuvre les programmes de développement et d'élimination de la pauvreté. Les partenaires, en particulier ceux du secteur privé, peuvent compléter les efforts des gouvernements en s'y associant.

Mon propre pays, l'Ouganda, a bénéficié des partenariats dans les domaines spécifiques du conseil à l'investissement et du renforcement des capacités, ainsi que dans la lutte contre le VIH/sida, le paludisme et la tuberculose. Les partenariats peuvent nous aider, pays les moins avancés, dans le domaine du développement et de l'entretien des infrastructures. Nous avons également besoin d'une aide continue dans notre effort

conjoint pour combattre toutes les formes de terrorisme dans notre région.

Nous convenons que ces partenariats ne devraient en aucune façon se substituer à la responsabilité des États d'être les acteurs principaux de leur propre développement et de la lutte pour l'élimination de la pauvreté. Ils ne devraient pas non plus dispenser la communauté internationale d'honorer ses engagements pour aider les pays en développement à éliminer la pauvreté et à atteindre les autres objectifs agréés indispensables au développement.

Nous notons que la coopération entre l'ONU et les acteurs non étatiques compétents, surtout le secteur privé, est nécessaire et mutuellement bénéfique et qu'elle s'est récemment intensifiée. Nous sommes d'accord que ces partenariats devraient continuer à servir les buts et principes de cette organisation intergouvernementale la plus universelle et ne devraient pas compromettre le fait que la prise de décisions soit de nature intergouvernementale.

Enfin, dans son souci de fournir des programmes aux États Membres, l'ONU devrait continuer à évaluer les avantages et les risques associés aux partenariats avec les acteurs non étatiques et renforcer les directives régissant cette coopération.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Nous avons entendu le dernier orateur dans le débat sur cette question. L'Assemblée générale a ainsi achevé la phase actuelle de son examen du point 46 de l'ordre du jour.

M. Alimov (Tadjikistan), Vice-Président, assume la présidence.

Point 50 de l'ordre du jour

Application et suivi intégrés et coordonnés des textes issus des grandes conférences et réunions au sommet organisées par les Nations Unies dans les domaines économique et social et dans les domaines connexes

Rapport du Secrétaire général (A/58/359)

M. Benmellouk (Maroc) : Au nom du Groupe des 77 et la Chine, j'aimerais faire les observations suivantes.

La question que nous examinons aujourd'hui revêt un caractère important, sinon crucial, dans la mesure où le renforcement du multilatéralisme et la viabilité de l'action internationale en faveur du

développement dépendent largement de la capacité de la communauté internationale à traduire dans le fait les engagements auxquels elle avait souscrit en matière de développement économique et social, à l'occasion des différentes conférences et des sommets tenus ces dernières années sous l'égide des Nations Unies.

Le Groupe des 77 et la Chine estime qu'il est nécessaire de rappeler que le travail louable et considérable accompli par la communauté internationale a permis d'aboutir à un ensemble de résultats traitant de la problématique du développement sous tous ses aspects et accepté par tous.

En effet, avec les engagements contenus dans la Déclaration du Millénaire ainsi que ceux issus des grandes conférences, notamment celles de Copenhague, de Monterrey et de Johannesburg, la communauté internationale dispose aujourd'hui d'une feuille de route claire, à même de guider nos actions et d'orienter nos efforts en vue de la réalisation des conditions propices à un développement durable et harmonieux, à un partage équitable des fruits de la mondialisation et à un monde paisible réconcilié avec lui-même.

Toutefois, la concrétisation d'un tel objectif, aussi ambitieux que réalisable, nécessite une mise en application sans faille des engagements que je viens d'évoquer, qui prenne en compte les spécificités de chaque processus. C'est dans ce cadre que le Groupe des 77 et la Chine a lancé l'initiative de la création d'un Groupe de travail ad hoc chargé d'examiner les voies et moyens susceptibles d'assurer le suivi et la mise en oeuvre intégrés et coordonnés des résultats des grandes conférences et sommets tenus sous l'égide des Nations Unies dans les domaines économique et social.

Aujourd'hui, avec l'adoption de la résolution 57/270B, nous nous félicitons des résultats des travaux dudit Groupe de travail, d'autant plus que la décision d'organiser en 2005 un Sommet consacré au développement et d'associer la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED) à la réunion annuelle du Conseil économique et social sur le financement du développement, constituent, entre autres, des avancées non négligeables en faveur de la question du développement.

Par ailleurs, le large consensus qui s'est dégagé des travaux dudit Groupe de travail est de nature à renforcer la conviction de toutes les composantes de la

communauté internationale en ce qui concerne l'impérieuse nécessité de revitaliser l'esprit du multilatéralisme et de la co-responsabilité face au processus irréversible de la mondialisation et de l'interdépendance des économies.

Dans ce cadre, le Groupe des 77 et la Chine considère qu'au moment où les pays en développement ne cessent de déployer d'énormes efforts en matière de réformes économiques et sociales, en dépit d'immenses et diverses contraintes, il incombe aux pays développés d'accompagner ces efforts en souscrivant à leurs engagements en faveur du développement.

En effet, partant des principes de solidarité, de partenariat et de co-responsabilité qui doivent guider les efforts de la communauté internationale en faveur du bien-être de tous, les pays développés sont appelés, aujourd'hui plus que jamais, à contribuer pleinement à ces efforts par le biais de mesures visant, notamment, l'accès aux marchés pour les produits originaires des pays en développement, l'augmentation de l'aide publique au développement, la réduction de la dette extérieure des pays en développement – voire son annulation pour les pays les moins avancés –, la promotion des investissements directs étrangers en direction des pays du Sud, la contribution au Fonds de lutte contre les grandes épidémies.

Les menaces réelles de marginalisation et de paupérisation que fait peser le rythme effréné de la mondialisation sur de larges franges de la population du Sud doit inciter davantage les différentes composantes de la communauté internationale, particulièrement les pays développés, à agir sans tarder en vue de la concrétisation d'un partenariat global pour un développement bénéfique pour tous et à même d'atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement.

La résolution 57/270 B que je viens d'évoquer nous a fixé un grand rendez-vous, d'un Sommet en 2005, pour faire le point de l'état de la mise en oeuvre de ces différents engagements en vue de la réalisation des objectifs de développement. Le Groupe des 77, qui n'a ménagé aucun effort pour parvenir à l'adoption de cette résolution, espère vivement que la perspective du sommet mondial de 2005 sera l'occasion pour nous de remettre la question du développement à une place prioritaire dans l'ordre du jour des Nations Unies. Car, comme chacun le sait, les questions de sécurité sont globales et incluent nécessairement la lutte contre la

pauvreté et la misère. Seul l'espoir en un avenir meilleur peut générer plus de stabilité et de sécurité pour tous.

Nous devons saisir ce débat pour donner suite à cette résolution et décider des modalités de ce Sommet et commencer à temps les préparatifs pour son succès. Ce Sommet, comme l'a prévu ladite résolution, devrait se situer dans le cadre du suivi intégré et coordonné des résultats des grandes conférences et sommets des Nations Unies dans les domaines économique et social, y compris la Déclaration du Millénaire.

Nous estimons que cette importante manifestation représentera une grande opportunité pour l'examen de la mise en oeuvre des engagements pris par les différents Pays Membres, aussi bien développés qu'en développement, l'évaluation des progrès réalisés vers la concrétisation des objectifs de développement convenus sur le plan international, y compris évidemment ceux de la Déclaration du Millénaire. Cette rencontre permettra également à la communauté internationale de réfléchir sur les voies et moyens appropriés de faire avancer le processus de mise en oeuvre.

Une autre question prévue dans la résolution 57/270B concerne l'évaluation des mécanismes de suivi de la Conférence internationale sur le financement du développement. Cette résolution a prévu en effet de faire pendant la cinquante-huitième session de l'Assemblée générale une évaluation des mécanismes du Consensus de Monterrey, à savoir la réunion de haut niveau du Conseil économique et social avec les institutions de Bretton Woods et avec l'Organisation mondiale du commerce, et le dialogue de haut niveau de l'Assemblée générale sur le financement du développement. Le Groupe des 77 sera prêt à entamer cette évaluation immédiatement après le dialogue de haut niveau sur le financement du développement qui est prévu pour les 29 et 30 octobre.

M. Balarezo (Pérou) (*parle en espagnol*) : J'ai l'honneur de prendre la parole au nom des pays membres du Groupe de Rio, Argentine, Bolivie, Chili, Colombie, Costa Rica, El Salvador, Équateur, Guatemala, Guyana, Honduras, Mexique, Nicaragua, Panama, Paraguay, République dominicaine, Uruguay, Venezuela et, mon propre pays, Pérou.

Le Groupe de Rio a décidé de prendre la parole à la présente séance de l'Assemblée générale, consacrée à la résolution 57/270B, adoptée en juin 2003, afin de

réaffirmer notre engagement résolu envers la réalisation des objectifs contenus dans cette résolution et de souligner combien il est important qu'elle soit pleinement mise en oeuvre.

Nous pensons que le processus de négociation qui a conduit à l'adoption de la résolution a reflété l'inquiétude exprimée par tous, quant au fait que les progrès accomplis sont insuffisants et qu'un élan politique plus vigoureux est par conséquent nécessaire si l'on veut respecter pleinement et effectivement les engagements que nous avons pris lors grandes conférences et réunions au sommet des Nations Unies dans les domaines économique et social.

Ces conférences et sommets, avec leur thématique propre, nous ont fourni un cadre institutionnel, programmatique et conceptuel pour relever ce que nous considérons comme les principaux défis posés à l'humanité, à savoir l'élimination de la pauvreté et l'amélioration des conditions de vie de l'ensemble de la population de la planète. Néanmoins, la nécessité de coordonner les divers mécanismes de suivi et de définir le rôle propre aux nombreux acteurs concernés nous fait saisir l'urgence qu'il y a à élaborer un cadre global assurant la cohérence de l'ensemble des procédures de suivi.

Pour ce faire, nous savons parfaitement qu'il est du devoir de tous d'honorer les engagements pris. C'est pourquoi, il est indispensable de coordonner et d'intégrer le travail de tous les participants au processus, à savoir les États, les organismes et les institutions du système des Nations Unies, les institutions de Bretton Woods, l'Organisation mondiale du commerce, la société civile et le secteur privé.

À cet égard, le Groupe de Rio prend note de la proposition du Président du Conseil économique et social de renforcer le rôle du Conseil, qui répond par-là même aux demandes invitant le Conseil à remplir de manière plus efficace ses fonctions de coordination, en particulier s'agissant des travaux des Commissions, de l'impact de ses activités sur les fonds et programmes des Nations Unies, et de ses relations avec les institutions de Bretton Woods et l'Organisation mondiale du commerce. Le Groupe de Rio considère que la proposition du Président du Conseil économique et social est une contribution précieuse qui mérite d'être examinée et débattue par les États Membres.

Nous insistons sur la nécessité d'évaluer régulièrement les progrès accomplis vers la réalisation

des objectifs fixés lors des grandes conférences et réunions au sommet des Nations Unies. Cette évaluation doit respecter les procédures de suivi définies par chaque conférence et elle doit à tous les niveaux, national, régional et international, ainsi qu'à l'échelle du système identifier les obstacles qui ont surgi lors de l'application des décisions. L'évaluation de tous les processus de suivi permettra également de déterminer les principaux moyens de moderniser leurs méthodes de travail et d'établir une bonne coordination, afin d'optimiser les résultats.

Le Groupe de Rio voudrait souligner l'importance qu'il accorde à cette évaluation périodique, qui nous permettra de faire le bilan des avancées, de maintenir l'élan nécessaire à la consolidation des progrès déjà obtenus et de mettre au point les mesures qui nous permettront, ensemble, de surmonter les obstacles. Dans ce contexte, nous sommes favorables à la convocation d'un sommet, en 2005, chargé d'évaluer l'ensemble des progrès réalisés. Ce sommet coïnciderait avec l'examen complet de la mise en oeuvre de la Déclaration du Millénaire, chargé d'évaluer les progrès dans la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement, notamment le huitième objectif concernant l'édification d'un partenariat mondial en faveur du développement.

Nous convenons également de la nécessité de définir le rôle et le travail de coordination à assumer par chacun des organes et organismes du système des Nations Unies dans les mécanismes de suivi des décisions adoptées, de manière à renforcer l'efficacité des mesures prises à tous les niveaux et d'asseoir encore davantage le rôle de l'ONU.

Pour terminer, nous poursuivrons ce travail, lors de la présente session, lorsque nous examinerons le programme de travail indicatif de la Deuxième Commission et que nous évaluerons les mécanismes de suivi mis en place à Monterrey, conformément au Chapitre III du Consensus du même nom. Le Groupe de Rio souligne qu'il convient de continuer à explorer les voies et moyens d'améliorer les travaux des Deuxième et Troisième Commissions. Le Groupe prendra activement part à cet effort, qui s'inscrit dans le cadre du processus de réforme actuellement en cours sein de l'ONU, afin d'en renforcer l'action et l'efficacité.

M. Mantovani (Italie) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de prendre la parole au nom de l'Union

européenne. Les États adhérents, Chypre, République tchèque, Estonie, Hongrie, Lettonie, Lituanie, Malte, Pologne, Slovaquie, Slovénie, les États associés, Bulgarie, Roumanie et Turquie, et les pays de l'Association européenne de libre-échange, Liechtenstein et Norvège, souscrivent à cette déclaration.

L'Union européenne appuie un système des Nations Unies fort et efficace et elle est disposée à contribuer activement à l'objectif d'édifier un ordre international fondé sur des institutions multilatérales efficaces, s'inscrivant dans le cadre fondamental de la Charte des Nations Unies.

L'objectif essentiel des années à venir sera de parvenir à la mise en oeuvre efficace des engagements pris lors des grandes conférences et réunions au sommet des Nations Unies qui ont eu lieu ces dix dernières années, notamment la Déclaration du Millénaire, qui, pour l'Union européenne, constitue le cadre politique fondamental des travaux de l'ONU dans les domaines économique et social. L'ONU doit jouer un rôle central pour maintenir l'élan politique né des grandes conférences et garantir une mise en oeuvre mieux intégrée et coordonnée des objectifs et des engagements qui y ont été définis.

Les résultats positifs obtenus par le Groupe de travail spécial de l'Assemblée générale sur l'application et le suivi intégrés et coordonnés des textes issus des grandes conférences et réunions au sommet organisées par les Nations Unies dans les domaines économique et social ont culminé avec l'adoption de la résolution 57/270B. Le fait que le groupe de travail soit parvenu à construire sur l'élan donné par les conférences et sommets des Nations Unies tenus ces dix dernières années a donné un coup de fouet au travail effectué par les organes de l'ONU. Pour l'heure, nous avons défini une orientation très claire et élaboré un programme de travail qui encourage tous les Membres à avancer sur ces questions.

À la fin du mois, l'Assemblée générale tiendra son premier Dialogue de haut niveau sur le financement du développement. L'Union européenne est déterminée à ne ménager aucun effort pour que cet événement soit couronné de succès. Ce sera l'occasion pour nous de faire une déclaration sur le suivi des dispositifs mis en place avec le Consensus de Monterrey. Si le Consensus de Monterrey a été un

succès, c'est parce qu'il repose sur un partenariat novateur entre l'ONU, les institutions de Bretton Woods et l'Organisation mondiale du commerce (OMC). Ces organisations ont démontré qu'elles étaient fermement attachées à l'exécution du Consensus de Monterrey et qu'elles étaient capables de travailler ensemble, dans le cadre de leur mandat respectif, pour atteindre un objectif commun.

Ce que nous voyons jusque-là n'est que le début d'une nouvelle ère de coopération et de synergie au sein de la communauté internationale visant à mettre en oeuvre de façon cohérente et efficace un programme commun en faveur du financement du développement. Il est selon nous possible d'améliorer encore plus ces relations en encourageant et en renforçant l'adhésion aux mécanismes de suivi du Consensus de Monterrey au sein de toutes les organisations concernées. Nous devons continuer d'impliquer les institutions de Bretton Woods et l'OMC dans les discussions que nous menons sur la meilleure manière de rendre les mécanismes de suivi conformes à l'esprit de Monterrey et à nos objectifs communs.

En ce qui concerne la Deuxième Commission, nous sommes convaincus que nous devons revoir son mode de fonctionnement afin d'optimiser la pertinence de ses décisions et l'impact de ses délibérations. Plus précisément, nous sommes tenus, aux termes de la résolution 57/270 B, d'examiner le programme de travail indicatif de la Deuxième Commission, qui figure dans l'annexe à la résolution et de prendre une décision à ce sujet d'ici à décembre 2003. L'Union européenne a déjà exposé son point de vue sur la manière de réorganiser les activités de la Commission. Nous abordons ce débat avec un esprit d'ouverture mais aussi avec l'objectif très ferme de renforcer le rôle de l'ONU.

La résolution 57/270 B de l'Assemblée générale souligne également qu'il est indispensable d'accroître la cohésion au sein de l'ONU en développant l'interaction et la coordination entre l'Assemblée générale et le Conseil économique et social grâce à des consultations plus étroites entre leurs Présidents et Bureaux. De plus, nous devons faire en sorte que les travaux de l'Assemblée générale et ceux des Deuxième et Troisième Commissions soient davantage ciblés, plus cohérents et mieux connus et qu'ils présentent un intérêt politique pour la mise en oeuvre et la suite donnée aux grandes conférences et réunions au sommet de l'ONU. Pour cela, il importe d'examiner les

relations qui existent entre les différentes Commissions sous l'angle d'un projet politique.

Il est largement admis que le Conseil économique et social doit jouer un rôle central de coordination à l'échelle du système et promouvoir l'application et le suivi intégrés et coordonnés des textes issus des grandes conférences et réunions au sommet organisées par les Nations Unies. Cela est mis en évidence dans les grandes orientations qui sont ressorties du Sommet du Millénaire, du Consensus de Monterrey et des textes issus du Sommet mondial pour le développement durable. À sa session de juillet dernier, le Conseil économique et social a décidé de mettre la dernière main à la liste des thèmes intersectoriels et le programme de travail pluriannuel avant sa prochaine session de fond, en 2004.

Dans ses délibérations, l'Assemblée générale a également invité les commissions techniques du Conseil économique et social à participer activement à l'évaluation des thèmes intersectoriels. Les commissions ont été priées de faire le point sur leurs méthodes de travail, et nous attendons beaucoup de leurs conclusions. La nouvelle voie suivie par la Commission du développement durable, par exemple, montre comment, en innovant, on peut travailler de façon plus rationnelle et productive, et permettre ainsi à l'ONU de rester le point de convergence des différentes initiatives et le centre d'attention des Gouvernements, de la société civile et autres parties prenantes. À cet égard, les commissions techniques devraient, selon nous, envisager un autre échéancier pour l'application de la résolution 57/270 B. D'après le rapport du Secrétaire général, il nous faudra encore deux ans au moins pour avoir un aperçu de ce qui a été accompli. Nous pensons qu'une fois qu'un consensus aura été dégagé sur la direction à suivre, il faudra immédiatement appliquer les décisions prises.

La réalisation des objectifs définis dans la Déclaration du Millénaire et lors des autres grandes conférences et réunions au sommet de l'ONU nécessitera une attention politique soutenue, des engagements très fermes et un dévouement infaillible, à la fois au niveau national et international. L'Union européenne considère que la rencontre importante de 2005 fortifiera notre volonté commune de mettre l'accent sur la mise en oeuvre, à partir du bilan détaillé des progrès accomplis. Comme nous l'avons déjà signalé, nous espérons que le Secrétaire général présentera l'an prochain de nouvelles propositions à

l'Assemblée générale sur la structure de cette rencontre. Dans le même temps, nous pensons que le Secrétariat devrait commencer à préparer, à l'intention des Membres de l'Organisation, un compte rendu complet sur les mesures prises par la communauté internationale en vue d'honorer ses engagements relatifs à l'application de la Déclaration du Millénaire et des textes issus des grandes conférences et réunions au sommet de l'ONU.

M. Qamar (Pakistan) (*parle en anglais*) : C'est avec grand plaisir que j'interviens devant cette auguste assemblée sur le thème important que constituent l'application et le suivi intégrés et coordonnés des textes issus des grandes conférences et réunions au sommet organisées par les Nations Unies dans les domaines économique et social et dans les domaines connexes.

D'emblée, je voudrais indiquer que ma délégation s'associe à la déclaration faite par le représentant du Maroc au nom du Groupe des 77 et de la Chine. La délégation pakistanaise se réjouit de l'adoption de la résolution 57/270 B de l'Assemblée générale relative au suivi intégré et coordonné des textes issus des conférences. Nous lançons un appel en faveur de l'application immédiate de toutes ses dispositions.

Année après année, l'Assemblée générale et le Conseil économique et social contribuent de façon décisive à l'évolution du cadre normatif mondial des questions socioéconomiques, mis en place lors des grandes conférences et réunions au sommet organisées par les Nations Unies dans les années 90. L'heure est venue de passer de l'élaboration des politiques à leur mise en oeuvre. À cet égard, nous nous réjouissons que les décisions contenues dans la résolution 57/270 B mettent l'accent sur la mise en oeuvre.

Nous notons avec satisfaction que le Conseil économique et social est principalement chargé de servir de mécanisme central pour assurer la coordination à l'échelle du système ainsi que l'examen et l'évaluation annuels des progrès accomplis dans la mise en oeuvre des textes issus des conférences. La délégation pakistanaise a hâte de participer aux discussions sur l'élaboration d'un programme de travail pluriannuel en vue du débat du Conseil consacré aux questions de la coordination, qui s'appuiera sur les thèmes communs aux textes issus des conférences et sur les propositions formulées par les États Membres. Nous pensons que, pour obtenir les meilleurs résultats

possibles, ce sont les commissions techniques qui devraient procéder à l'examen de fond. Il est essentiel que les commissions techniques travaillent de façon analytique, en mettant l'accent sur les questions fondamentales du débat consacré à la coordination. Il semble pour l'heure que le thème du futur dialogue de haut niveau sera lié à celui du débat consacré aux questions de la coordination, ce qui augure d'une synergie plus grande et d'un suivi plus efficace.

L'exécution des engagements devrait être vérifiée à tous les niveaux, sur la base d'indicateurs agréés, au moyen d'un processus intergouvernemental. À ce sujet, je tiens à souligner qu'il importe de simplifier et d'harmoniser les mécanismes d'établissement des rapports par les Gouvernements nationaux.

Nous nous félicitons tout particulièrement de voir que l'Assemblée générale met l'accent sur la nécessité d'évaluer régulièrement les progrès réalisés dans l'exécution des engagements pris lors des grandes conférences organisées par les Nations Unies. L'Assemblée a également souligné l'importance des indices permettant d'évaluer les progrès réalisés en matière d'Objectifs du Millénaire pour le développement, y compris celui qui vise à un partenariat mondial pour le développement.

En outre, nous nous félicitons de la décision de tenir un sommet majeur de l'Organisation des Nations Unies en 2005 pour effectuer l'examen d'ensemble des progrès réalisés en matière d'application des engagements pris dans la Déclaration du Millénaire. Nous appuyons pleinement l'opinion du représentant du Maroc s'exprimant au nom du Groupe des 77 et de la Chine faisant valoir que cet examen devrait être effectué de manière équilibrée en termes d'engagements respectifs des pays développés et en développement. En effet, le sommet de 2005 sera une occasion propice d'entreprendre un examen global de la mise en oeuvre des résultats des conférences, y compris du Sommet du Millénaire. Nous espérons que le président de l'Assemblée générale commencera au plus tôt le processus préparatoire afin d'assurer le succès du sommet. Nous nous réjouissons de participer aux délibérations sur cette question importante.

M. Zhang Yishan (Chine) (*parle en chinois*) : Je voudrais d'emblée m'associer à la déclaration faite précédemment par le Maroc au nom du Groupe des 77 et de la Chine.

Depuis les années 90, l'Organisation des Nations Unies a tenu une série de conférences et de sommets importants dans le domaine du développement – tels que le Sommet du Millénaire, la Conférence internationale sur le financement du développement et le Sommet mondial pour le développement durable – en vue de renforcer la coopération internationale pour le développement et de réaliser le développement durable et les progrès sociaux d'ensemble dans tous les pays, en particulier dans les pays en développement. Ces sommets et conférences ont fixé des objectifs et des cibles en matière de coopération internationale pour le développement. Il est essentiel de trouver des manières d'intégrer et de coordonner la mise en oeuvre et le suivi des résultats des grandes conférences et sommets des Nations Unies pour réaliser les Objectifs du Millénaire pour le développement.

Nous nous félicitons du fait que l'année dernière, l'Organisation des Nations Unies a pris une mesure importante visant à intégrer et à coordonner les actions de suivi en créant le Groupe spécial d'experts de l'Assemblée générale. En juin de cette année, l'Assemblée générale a adopté la résolution 57/270 B sur l'application et le suivi intégrés et coordonnés des textes issus des grandes conférences et réunions au sommet organisées par les Nations Unies dans les domaines économique et social qui a fixé des objectifs et des directions spécifiques et définit le rôle de l'Organisation des Nations Unies et de ses organismes affiliés. C'est un bon point de départ pour une mise en oeuvre globale et équilibrée des résultats des conférences et sommets importants. Dans ce contexte, nous avons pris note du rapport présenté par le Secrétaire général (A/58/359) sur la mise en oeuvre de la résolution 57/270 B. Nous apprécions les suggestions utiles du Secrétaire général.

Je voudrais faire quelques observations sur la manière d'appliquer la résolution sur le suivi des textes issus des grandes conférences et réunions au sommet organisées par les Nations Unies.

Premièrement, il est essentiel de s'orienter vers l'action et d'accorder une priorité à la mise en oeuvre pour une application et un suivi intégrés et coordonnés des textes issus des grandes conférences et réunions au sommet organisées par les Nations Unies. Le développement – surtout des pays en développement – a été le thème commun de toutes ces grandes conférences et sommets. Dans le même temps, le sous-développement est le principal obstacle limitant les

efforts des pays en développement pour appliquer ces résultats. L'Organisation des Nations Unies devrait se fonder sur le consensus, sur les objectifs et principes en matière de développement fixés par ces conférences et sommets; changer fondamentalement la tendance selon laquelle la paix est fondamentale et le développement secondaire; accorder la même importance à la promotion du développement et au maintien de la paix; instaurer une culture de développement; renforcer les organismes chargés du développement et assurer les ressources en faveur du développement. À cette fin, nous pensons que l'Organisation des Nations Unies, en élaborant des thèmes intersectoriels, devrait prendre pleinement en compte les préoccupations des pays en développement tels que l'assistance financière, le transfert de technologie, l'édification des capacités, l'accès au marché et l'élimination de la pauvreté afin de mettre en oeuvre et de réaliser les objectifs de développement de manière globale, concertée et équilibrée.

Deuxièmement, renforcer la coordination et la coopération entre l'Organisation des Nations Unies et les organismes pertinents et promouvoir la cohérence et la coordination des politiques internationales de développement garantira la mise en oeuvre de cette résolution. En s'employant à atteindre ces objectifs et cibles de développement, l'Organisation des Nations Unies et d'autres institutions de développement – telles que les institutions de Bretton Woods, l'Organisation mondiale du commerce et les fonds et programmes pertinents – ont tous eu des rôles importants, bien que différents, à jouer. L'Organisation des Nations Unies et ces organismes se doivent de renforcer la cohérence et la coordination de leurs politiques afin de mieux coordonner leurs plans et projets de développement et de mieux harmoniser et rationaliser des politiques internationales de développement. Nous apprécions donc les dialogues réguliers avec les institutions de Bretton Woods et l'Organisation mondiale du commerce à l'Assemblée générale et au Conseil économique et social.

Troisièmement, une réforme plus approfondie du Conseil économique et social jettera les bases d'une coopération plus significative en matière de développement. Afin de mieux intégrer et coordonner les efforts de l'Organisation des Nations Unies à cet égard, la résolution 57/207 B a permis à l'Assemblée générale, au Conseil économique et social et à leurs commissions techniques de prendre un certain nombre

de mesures visant à mettre en oeuvre des réformes telles que l'examen des mécanismes de suivi pour le financement du développement, la rationalisation de l'ordre du jour de la Deuxième Commission, la tenue de réunions conjointes des Deuxième et Troisième Commissions, et l'amélioration des méthodes de travail des commissions techniques. La réforme entraîne une efficacité et une réceptivité accrues.

Nous nous félicitons des propositions sur la réforme de l'ONU dans les domaines économique et social et nous les appuyons. Je voudrais souligner deux points. Premièrement, les réformes de la Deuxième Commission et des domaines économique et social font partie intégrante de l'ensemble du processus de réforme de l'ONU. Il convient d'examiner de manière coordonnée et globale l'ensemble des mesures de réforme. Deuxièmement, l'objectif ultime de la réforme est de renforcer, pas d'affaiblir, la fonction de développement économique de l'Organisation des Nations Unies; de renforcer la responsabilité gouvernementale au lieu de la remplacer par des partenariats; d'étendre, et non pas de restreindre, les droits des pays en développement de participer à la prise de décisions, et permettre à la société civile de prendre part à la coopération internationale conformément aux règles établies plutôt qu'en dehors d'elles.

Enfin, nous appuyons la résolution 57/270 B qui prévoit des mécanismes de révision automatique tous les cinq et 10 ans étant donné que l'application des programmes d'action d'un certain nombre de grandes conférences et sommets des Nations Unies doit être évaluée au cas par cas. Nous félicitons de l'organisation d'un grand événement par l'ONU, en 2005, consacré à l'examen de l'application et du suivi intégrés et coordonnés des textes issus des grandes conférences et sommets. Étant donné que 2005 – année très importante pour l'Organisation des Nations Unies – verra l'examen du Sommet du Millénaire et un dialogue de haut niveau sur le financement du développement, je tiens à réaffirmer que l'Organisation des Nations Unies devrait tenir rapidement des consultations pour déterminer le niveau, la forme, l'orientation et le type d'interdépendance de ces réunions de haut niveau.

Nous sommes prêts à continuer de renforcer notre coopération et nos consultations avec les diverses parties dans un effort conjoint visant à mettre en

oeuvre des actions de suivi réussies, intégrées et coordonnées des Nations Unies.

M. Mustapha (Malaisie) (*parle en anglais*) : Ma délégation se félicite de la décision de l'Assemblée générale d'inclure l'examen de cette question à l'ordre du jour de la présente session.

La plupart des conférences et des sommets sont motivés par la volonté d'examiner des questions importantes d'intérêt commun et d'explorer des solutions aux problèmes. Nous accordons une grande importance à l'application des décisions et à la réalisation des objectifs de toutes les conférences et de tous les sommets des Nations Unies. Il est impératif que des mécanismes de suivi efficaces soient créés pour faire en sorte que les conférences et les sommets réalisent leurs objectifs recherchés.

À cet égard, nous remercions le Secrétaire général de son rapport à l'Assemblée générale. Il nous aide à identifier les éléments essentiels du cadre de travail, essentiels à l'intégration des processus de suivi, tels que projetés dans la résolution 57/270 B, adoptée par cet organe il y a quatre mois. Le rapport souligne également les questions qui requièrent notre attention immédiate. Pour sa part, le Conseil économique et social, à travers son débat consacré aux questions de coordination, a insisté sur son rôle en la matière, à sa session de fond de 2003, en gardant à l'esprit sa tâche cruciale de promouvoir la réalisation d'objectifs de développement approuvés au niveau international.

La question des éléments clef du cadre de travail qui sont fondamentaux pour intégrer les processus de suivi en matière de mise en oeuvre a été discutée de façon approfondie lors des délibérations conduisant à l'adoption de la résolution 57/270 B et durant les discussions tenues à la session de fond de 2003 du Conseil économique et social. Ma délégation se propose donc d'évoquer les questions liées aux mesures d'application soulignées dans le rapport.

Le Secrétaire général a identifié trois types d'actions en matière de mise en oeuvre : premièrement, les activités en cours qui ont besoin d'être renforcées; deuxièmement, les décisions à adopter dans la mise en oeuvre des dispositions spécifiques de la résolution; et troisièmement, la question des futurs examens. S'agissant du renforcement des activités en cours, la résolution 57/270 B souligne le fait qu'un lien plus fort doit être créé entre les orientations et les activités opérationnelles. Nous sommes d'accord avec

l'observation selon laquelle l'organe dirigeant a la responsabilité d'assurer que les décisions pertinentes en matière d'orientations sont intégrées dans le programme de travail des organisations respectives.

À cet égard, les conseils d'administration respectifs des institutions, fonds et programmes pertinents doivent entreprendre des efforts plus concertés pour assurer une meilleure cohérence dans les activités qu'ils entreprennent, dans la consolidation des objectifs de leurs divers programmes, aboutissant en fin de compte à l'application intégrée et coordonnée des textes issus des conférences et réunions au sommet. Nous sommes également d'accord avec l'indication de l'Assemblée générale qu'une coordination et une coopération interinstitutions à l'échelle du système pour appliquer les textes issus des grandes conférences et réunions au sommet doivent être encouragées par l'action du Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination et du Groupe des Nations Unies pour le développement.

Ma délégation estime que l'essentiel des activités de suivi doit nécessairement être assuré par le Conseil économique et social à travers ses différentes commissions techniques. Elles sont les organes qui sont chargés, ayant parfois même reçu mandat, de procéder à l'examen et à l'évaluation des progrès faits dans l'application des résultats des conférences et réunions au sommet des Nations Unies. À cet égard, le Conseil économique et social a la responsabilité de faire en sorte que ses commissions techniques travaillent de façon coordonnée, surtout lorsqu'une décision doit être prise sur des questions thématiques à soumettre à ses différents organes. Dans ce contexte, ma délégation rend hommage au Conseil économique et social pour avoir commencé, avant même l'adoption de la résolution 57/270 B, à tenir des réunions conjointes du Bureau entre ses différentes commissions techniques et entre celles-ci et le Conseil lui-même. Ces réunions s'avèrent très utiles en permettant aux responsables de discuter de leurs programmes de travail pluriannuels, en particulier lorsqu'ils débattent de questions thématiques pour une nouvelle phase. En tant que membre du Conseil économique et social, ma délégation réitère son plein appui et son engagement à travailler avec les autres membres pour assurer le succès de nos efforts.

Grâce à la résolution 57/270 B, l'Assemblée a également demandé au Conseil économique et social d'établir un programme de travail pluriannuel pour son

débat consacré aux questions de coordination d'ici 2004. Le Bureau du Conseil économique et social devrait initier des consultations d'ici janvier 2004, en vue d'aboutir à une décision avant le début de sa session de fond durant la même année. Mais comme la plupart des commissions techniques de l'ECOSOC ont déjà adopté leurs programmes de travail pluriannuels bien avant l'adoption de la résolution 57/270 B, nous pensons que le Conseil économique et social pourrait commencer à assumer son rôle en la matière en examinant une question thématique intégrant le plus possible les activités de ses différents organes. Le Conseil économique et social doit continuer d'examiner de telles questions thématiques jusqu'à ce que ses commissions techniques aient épuisé leurs programmes de travail pluriannuels actuels. Les programmes de travail pluriannuels du Conseil économique et social et de ses commissions techniques pourraient alors être rationalisés en vue d'examiner des questions thématiques communes à tous les organes et concernant plusieurs secteurs.

Cela dit, ma délégation voudrait souligner le fait qu'un tel examen de questions communes concernant plusieurs secteurs doit se faire de façon juste et équilibrée, en tenant compte de la tendance à négliger l'examen de questions sociales, évoquées parfois comme questions de moindre importance, lorsqu'elles sont juxtaposées à des questions comportant des aspects économiques ou de développement. Nous devons nous rappeler que dans les pays en développement en particulier, un développement économique limité conduira à une situation où des politiques sociales ne pourront pas être menées à bien, empêchant ainsi la réalisation des objectifs fixés dans les divers documents finaux des sommets et des conférences des Nations Unies. Nous ne devons donc pas négliger l'importance de la cohérence et l'intégration des impératifs sociaux et économiques.

Ma délégation réitère son engagement à assumer tous les engagements pris lors des divers sommets et conférences des Nations Unies, et promet son plein appui à l'Assemblée générale et au Conseil économique et social, et à travers le Conseil, à ses différentes commissions techniques, pour réaliser l'ensemble des objectifs des grandes conférences et réunions au sommet organisées par les Nations Unies.

M. Chave (Suisse) : La Suisse a participé activement aux travaux du Groupe de travail spécial de l'Assemblée générale chargé d'étudier l'application et

le suivi intégrés et coordonnés des textes issus des grandes conférences et réunions au sommet organisées par les Nations Unies dans les domaines économique et social.

Malgré l'importance du travail réalisé par le Groupe, nous sommes d'avis que la mise en évidence des objectifs du Millénaire est restée en deçà des attentes suscitées lors de l'adoption de la Déclaration du Millénaire. De plus, alors que la Suisse est convaincue qu'un suivi coordonné doit couvrir toutes les grandes conférences, force est de constater que l'intégration concrète de toutes les problématiques dont traitent ces conférences peine à se faire, tant au plan des politiques que des institutions.

Par contre, la Suisse se réjouit des décisions prises concernant les méthodes de travail du Conseil économique et social et l'amélioration du fonctionnement des organes qui en dépendent, y compris ses commissions techniques, ainsi que des suggestions faites dans le domaine de l'Assemblée générale et plus particulièrement ses Deuxième et Troisième Commissions. Chaque organe devra veiller à améliorer son efficacité et à mieux coordonner son engagement dans l'optique d'une réalisation intégrée des plans d'action des grandes conférences ainsi que des objectifs du Millénaire.

Pour cela, les points suivants nous paraissent tout particulièrement importants : l'assouplissement du programme de travail pluriannuel du Conseil économique et social et de ses commissions techniques; l'adoption de méthodes de travail plus opérationnelles; une meilleure coordination des ordres du jour du Conseil économique et social et de ses commissions techniques; la réorganisation et la simplification de l'ordre du jour de la Deuxième Commission; une meilleure coordination entre les différents services du Secrétariat; la présentation régulière d'un rapport commun à toutes les commissions techniques sur le suivi intégré des grandes conférences et des réunions au sommet. De plus, une meilleure coordination des efforts à tous les niveaux entre tous les acteurs nous paraît fondamentalement nécessaire : les gouvernements; les organisations internationales, et notamment l'ONU, les institutions de Bretton Woods et l'Organisation mondiale du commerce; la société civile et le secteur privé.

Sur un autre plan, nous reconnaissons le parfait bien-fondé des observations du Groupe de travail quant à l'importance des ressources nécessaires à la mise en oeuvre des recommandations des conférences et sommets. Cependant, il nous apparaît que les ressources de l'aide publique au développement disponibles pour la réalisation des engagements pris dans la Déclaration du Millénaire resteront sans doute limitées, malheureusement. Nous devons donc avoir recours de plus en plus à des solutions novatrices. Dans ce sens, la Suisse soutient les efforts entrepris par le Secrétaire général pour ouvrir l'Organisation des Nations Unies à de nouveaux acteurs et partenaires qui puissent amener avec eux de nouvelles capacités et de nouvelles ressources.

Sans y voir la nécessité de modifier les fondements même de l'architecture multilatérale existante, la Suisse considère que le Consensus de Monterrey, et plus particulièrement son chapitre III, constitue un pas dans la bonne direction, en reconnaissant la nécessité d'une collaboration de toutes les parties prenantes dans l'achèvement des objectifs du millénaire. À nos yeux, le rôle plus particulier des Nations Unies dans le contexte du suivi de Monterrey est de contribuer à un renforcement de la coopération, de la transparence et de la coordination entre les gouvernements, la société civile, les acteurs publics et privés ainsi que les institutions multilatérales. La Suisse estime que le traitement des questions spécifiques au suivi intégré de Monterrey revient à la Deuxième Commission et se réjouit, dans ce sens, de pouvoir participer aux discussions qui y seront conduites dans les semaines à venir.

M. Ayari (Tunisie) : La délégation tunisienne voudrait tout d'abord s'associer à la déclaration faite par le Représentant du Maroc au nom du Groupe des 77 et la Chine. Je salue ici la présence de notre collègue Abdellah Benmellouk, qui a bien voulu prononcer cette déclaration.

La délégation tunisienne se réjouit du débat qui nous réunit aujourd'hui sur le thème de l'application et du suivi intégrés et coordonnés des textes issus des grandes conférences et réunions au sommet organisées par les Nations Unies dans les domaines économique et social et dans les domaines connexes. Lors du débat général de cette cinquante-huitième session de l'Assemblée générale, la majorité des États Membres ont souligné l'importance qu'ils attachent à la concrétisation des engagements pris par la

communauté internationale lors des grandes conférences et réunions au sommet qui ont jalonné les années 90 et ce début du nouveau millénaire, en vue de l'élimination de la pauvreté et de la promotion d'un développement durable.

Ces conférences et réunions au sommet, notamment la Déclaration du Millénaire ainsi que la Conférence de Monterrey sur le financement du développement et le Sommet de Johannesburg pour le développement durable, ont suscité beaucoup d'espoirs au sein de la communauté internationale, notamment auprès des pays en développement, de voir enfin l'avènement d'un ordre socio-économique stable, juste et solidaire. Ces événements ont en effet tracé la voie que nous devons emprunter d'une manière collective pour lutter contre la pauvreté et promouvoir le développement et pour que règnent la paix, la sécurité et la justice. Ils ont aussi été l'occasion de définir des paramètres clefs et de prendre des engagements en faveur d'un partenariat mondial pour la concrétisation des objectifs fixés.

En dépit de ces engagements, force est de constater que nombre des objectifs de développement énoncés dans la Déclaration du Millénaire ne seront pas atteints par de nombreux pays. Nous assistons, par contre, à l'augmentation du nombre de personnes vivant dans la pauvreté dans le monde, notamment en Afrique, région où la réalisation des objectifs représente le plus grand défi. Aussi sommes-nous interpellés pour veiller à l'exécution des engagements pris dans le cadre d'un processus de mise en oeuvre et de suivi vigoureux, systématique, axé sur les résultats et qui évite les doubles emplois et la dispersion des efforts.

Nous nous félicitons, à cet égard, du fait que le système des Nations Unies est résolu à obtenir des résultats tangibles. L'adoption par l'Assemblée générale, en juin 2003, de la résolution 57/270 B sur l'application et le suivi intégrés et coordonnés des textes issus des grandes conférences et réunions au Sommet organisés sous l'égide de l'Organisation des Nations Unies dans les domaines économique et social revêt une importance toute particulière car elle reflète à nos yeux la prise de conscience de la nécessité de stimuler la dynamique politique en faveur de l'application et du suivi des engagements pris. Dans cette résolution, l'Assemblée générale a défini le rôle des États Membres, du système des Nations Unies, des institutions de Bretton Woods et de l'Organisation

mondiale du commerce (OMC), de la société civile et du secteur privé en matière de mise en oeuvre des engagements pris, dans le cadre d'un partenariat où chaque partie prenante assumera ses responsabilités.

Certes, c'est aux pays en développement qu'incombe la responsabilité première d'atteindre les objectifs fixés, mais il est clair, toutefois, que face à l'imbrication des économies nationales et du système économique mondial, leurs efforts doivent être appuyés par la communauté internationale, par le biais, notamment, de l'aide de leurs partenaires développés, car la plupart d'entre eux ne réussiront pas seuls. Le succès des pays en développement dépend également de l'instauration d'un climat économique international qui leur est favorable. Le succès des pays en développement dépend également de l'instauration d'un climat économique international qui leur est favorable.

Le rôle des institutions de Bretton Woods et de l'OMC dans l'application des textes issus des conférences a été amplement souligné par l'Assemblée générale dans la résolution susmentionnée qui a appelé au renforcement de leur contribution à l'application des textes issus des conférences et réunions au sommet. La réunion de haut niveau du Conseil économique et social avec les institutions de Bretton Woods, qui s'est tenue le 14 avril 2003, constitue un jalon important dans l'évaluation des progrès réalisés et des obstacles sur la voie de la mise en oeuvre du Consensus de Monterrey. Nous estimons que cette réunion contribuera efficacement au renforcement de la coopération de Conseil économique et social avec les partenaires clés à Washington et Genève. Par ailleurs, le dialogue de haut niveau sur le financement du développement, les 29 et 30 octobre, permettra d'approfondir la réflexion sur les voies et moyens de traduire en actions concrètes les engagements pris à Monterrey.

S'agissant du rôle du Conseil économique et social, la Tunisie se réjouit de l'accent mis sur la nécessité de renforcer cet organe pivot chargé de la promotion, de la coordination, de la cohérence des politiques et de la mise en oeuvre et du suivi intégré et coordonné des résultats des grandes conférences internationales dans les domaines économique et social. Nous accordons également une grande importance au rôle joué par les commissions fonctionnelles telle que la Commission du développement durable, pour ne citer que celle-ci, de

même que nous appelons au renforcement des relations du Conseil économique et social avec les commissions régionales. Nous appelons aussi au soutien des cadres de développement mis en place à l'échelle régionale, tels que le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique.

La délégation tunisienne voudrait souligner par ailleurs la nécessité de renforcer la capacité des systèmes statistiques nationaux, mais cela devra également s'accompagner de progrès dans l'élaboration d'indicateurs internationaux permettant une meilleure évaluation des situations et des résultats des plans nationaux de mise en oeuvre.

L'ampleur des problèmes et la complexité des obstacles que doivent surmonter les pays en développement exigent que l'on se montre beaucoup plus résolu et que l'on consacre beaucoup plus de ressources tant aux niveaux national qu'international pour garantir à ces pays une croissance économique et un développement soutenus et durables.

L'aide publique au développement, malgré les efforts pour mieux l'utiliser, ne cesse de reculer. Il importe que les pays donateurs honorent les engagements auxquels ils ont souscrit d'augmenter l'aide publique au développement pour qu'elle atteigne le niveau de 0,7 % de leur produit national brut. L'augmentation de cette aide est également importante pour conférer aux activités opérationnelles du système des Nations Unies le maximum de succès et d'efficacité. Nous soulignons à cet égard le rôle qui incombe aux fonds et programmes des Nations Unies, en particulier le Programme des Nations Unies pour le développement – pour ce qui est des efforts déployés par les pays en développement – notamment en vue d'éliminer la pauvreté ainsi que la nécessité d'assurer le financement de ces fonds et programmes de manière sûre et prévisible.

L'allègement de la dette doit être plus important et plus rapide. Il est indispensable de faciliter et d'améliorer l'accès des produits des pays en développement aux marchés mondiaux, ce qui exige une réduction des subventions agricoles et l'élimination des barrières tarifaires. Il s'agit par ailleurs de faciliter la participation active des pays en développement dans les décisions prises par les grandes organisations internationales - non seulement l'ONU mais également l'OMC, le Fonds monétaire international et la Banque mondiale.

La délégation tunisienne est d'avis qu'il est de la plus haute importance d'examiner régulièrement les progrès accomplis dans l'application des textes issus des grandes conférences et réunions au sommet des Nations Unies. Elle se félicite de l'inscription à l'ordre du jour de la session annuelle de l'Assemblée d'une question intitulée « Application et suivi intégré et coordonné des textes issus des grandes conférences et réunions au sommet des Nations Unies dans les domaines économique et social et les domaines connexes ».

Elle voudrait souligner enfin l'importance de l'organisation en 2005 d'un Sommet sur l'examen des progrès accomplis dans l'exécution de tous les engagements pris dans la Déclaration du Millénaire sur

la base d'un rapport du Secrétaire général. Nous estimons qu'il est nécessaire de lancer le plus tôt possible les préparatifs de ce Sommet.

La mise en oeuvre des engagements pris par la communauté internationale est la seule voie qui mènera à un monde meilleur. Oeuvrons ensemble pour relever les défis du sous-développement, de la misère, des maladies et de la malnutrition. Faisons-le pour les 1,2 milliard de personnes survivant péniblement avec moins d'un dollar par jour, pour les 840 millions de personnes souffrant de la faim et pour les 24 000 personnes, dont beaucoup d'enfants, qui en meurent chaque jour.

La séance est levée à 13 h 5.